

6 Les politiques céréalières en Turquie¹

6.1 – Introduction

En Turquie, les céréales dominent la production agricole en raison des conditions climatiques semi-arides qui y règnent. En 2003, les céréales occupaient 53% de la surface emblavée et la part des céréales dans la valeur de la production végétale était de 24%. Parmi les céréales, le blé est la principale culture et le principal produit de base aussi bien du côté de l'offre que de la demande. La prédominance des céréales au niveau de l'offre et de la demande liée à l'objectif d'autosuffisance des gouvernements depuis l'instauration de la république a fait que les céréales ont occupé une place prioritaire lors de la formulation des politiques agricoles.

Cette étude se propose d'examiner l'évolution des politiques céréalières et connexes en Turquie. La section suivante présente une vue d'ensemble des développements politiques récents en ce qui concerne l'agriculture et les céréales. La troisième section aborde les tendances passées, la production et les rendements des céréales ainsi que la consommation intérieure. La quatrième section traite de la structure des prix et donne une analyse comparative des transferts aux céréales. La cinquième partie concerne les échanges céréaliers y compris les exportations et importations suivant les pays. La dernière section présente quelques observations finales.

6.2 – Les politiques agricoles et les céréales

Au cours de la dernière décennie, le secteur agricole en Turquie n'a enregistré qu'un très faible taux de croissance (0,5%) marqué par des fluctuations importantes. L'évolution de la valeur ajoutée agricole réelle au cours de la deuxième moitié du siècle dernier semble indiquer que la stagnation dans l'agriculture n'est pas un phénomène nouveau et semble être plutôt la règle que l'exception. Dans le passé, la croissance de la valeur ajoutée réelle s'est faite par à-coups tous les 7 à 9 ans. L'importance de ces hausses a diminué au cours du temps, les fluctuations tournant autour des niveaux établis en fonction des conditions météorologiques (Çakmak et Akder, 2005).

¹ **Erol H. Çakmak**, Département des sciences économiques, Université Technique du Moyen-Orient, Ankara 06531 (Turquie) cakmake@metu.edu.tr
& **H. Ozan Eruygur**, Département des sciences économiques, Université Technique du Moyen-Orient, Ankara 06531 (Turquie) eruygur@gmail.com

Dans le passé, les changements d'accents dans la politique agricole ont contribué à cette progression par à-coups de la production agricole. L'augmentation de la surface emblavée au début des années 60, l'aide à l'utilisation d'engrais chimiques à la fin des années 60, l'augmentation de la surface irriguée et l'aide à la mécanisation dans les années 70, l'aide à l'utilisation de semences à haut rendement, les programmes de réduction des jachères et une nouvelle rotation des cultures dans les années 80 constituent autant de faits marquants sur le plan de la technologie et de l'augmentation des intrants qui ont contribué à ces hausses de la production agricole (Çakmak, Kasnakoğlu et Akder, 1999). Aucune avancée significative en matière de production n'a eu lieu au cours de la dernière décennie si bien que la stagnation de la période précédente s'est prolongée.

La stagnation de la croissance dans l'agriculture n'est pas vraie pour tous les sous-secteurs. Les céréales et les légumineuses ont eu un impact négatif sur la croissance de la production. La baisse de rendement des céréales, notamment celle du blé, en est la principale cause. La contribution négative de ces grandes cultures a été contrebalancée par les cultures industrielles, les tubercules, les fruits et les légumes (Akder, Kasnakoğlu et Çakmak, 1999).

Après le milieu des années 80, la Turquie peut être considérée comme un exemple parfait de mauvaise gestion en matière de politique agricole. Les gouvernements ont été incapables de mettre en œuvre une politique visant à améliorer la productivité de l'agriculture. Les élections anticipées fréquentes ont été une autre raison de la prépondérance des politiques de transfert. Les transferts aux producteurs ont été supportés la plupart du temps par les consommateurs via les achats de soutien pour les principales cultures par les entreprises économiques d'État ou les coopératives de vente et ce à des tarifs élevés.

Les transferts des contribuables aux producteurs n'ont pas atteint des niveaux particulièrement élevés mais étaient accompagnés de coûts financiers énormes. La plupart des transferts directs de l'État, comme les paiements compensatoires, n'étaient pas prévus dans le budget et les crédits des banques d'État ont été utilisés sans être remboursés en temps voulu. Les entreprises économiques d'État (SEE) du secteur et les unions de coopératives de vente de produits agricoles (ASCU) ont constitué une autre source d'accroissement des coûts financiers pour le gouvernement. Les entreprises économiques d'État responsables de la mise en œuvre des politiques agricoles (TMO pour les céréales, TEKEL pour le tabac, TürkŞeker pour le sucre, Çaykur pour le thé) ont dû emprunter aux taux du marché et ont dû par la suite soit passer ces emprunts par pertes et profits en tant que "pertes imposées" ou recevoir des injections de capitaux (Kasnakoğlu et Çakmak, 2000). Les ASCU, bien que n'étant pas officiellement des organismes d'État, ont été utilisées par le gouvernement comme agences pour la mise en œuvre de la politique avec des lignes de crédits renouvelables de l'État, pouvant être complétées si nécessaire. Une telle évolution associée au suremploi et à une gestion inefficace ont fait que toutes les agences chargées de la mise en œuvre de la politique sont devenues quasiment totalement dépendantes des ressources financières de l'État.

La Turquie a lancé fin 1999 un programme de stabilisation et d'ajustement structurel encore en cours. Il a été décidé que l'agriculture, suite à des politiques inefficaces et en raison du poids qu'elles ont fait peser sur les finances publiques, devait faire l'objet d'un rééquilibrage profond. Des politiques commerciales protectrices pour les principales cultures couplées à des achats publics, à des subventions aux intrants et à de lourds investissements dans les infrastructures d'irrigation entièrement subventionnées avaient créé un afflux net de fonds de l'État à l'agriculture mais avaient eu de nombreux effets négatifs sur le secteur et l'économie dans son ensemble.

Le programme de réforme du système de subventions agricoles a dû attendre la fin d'une autre crise économique en 2001 pour progresser. La réforme, à savoir le Projet de mise en œuvre de la réforme agricole (ARIP), était axée sur trois grands thèmes. Le premier était l'élimination progressive des interventions de l'État sur les marchés en matière de production, de crédits et d'engrais et l'introduction d'un système d'aides directes aux revenus des agriculteurs par un paiement par hectare indépendant du type de culture. Le deuxième thème, étroitement lié au soutien du prix à la production du premier thème, était la commercialisation et la privatisation des entreprises économiques d'État, y compris TÜRŞEKER (Compagnie turque du sucre) et TEKEL (Compagnie turque de l'alcool et du tabac) ainsi que la restructuration du TMO (Office des produits du sol) et des Unions des coopératives agricoles de vente quasi-publiques (ASCU) qui, dans le passé, sont intervenues pour soutenir les prix de certains produits pour le compte de l'État. Les paiements uniques pour la réorientation de la production constituaient le troisième thème. Des subventions étaient accordées aux agriculteurs qui avaient besoin d'une aide pour passer de cultures excédentaires à celles de produits importés. Le programme visait à couvrir les frais de réorientation de la production de noisettes, de tabac et de betteraves à sucre vers la production de graines oléagineuses, de cultures fourragères et de maïs. Les paiements compensatoires pour les graines oléagineuses, le coton, l'huile d'olive et le maïs complétaient le cadre général de la politique de la Turquie dans ce domaine.

La participation au système de paiements pour la réorientation de la production a été limitée étant donné les signaux mitigés que les agriculteurs recevaient de la part du gouvernement. Ils n'étaient en effet pas convaincus que le gouvernement prolongerait les régimes de soutien en cours pour les noisettes, le sucre et le tabac. La participation des planteurs de tabac a été extrêmement élevée en raison de la Loi sur le tabac mettant fin à la position de TEKEL lui permettant de fixer le prix sur le marché, la formation des prix étant maintenant laissée au mécanisme de l'offre et de la demande. Les lois sur le tabac et le sucre ont préparé la voie à la privatisation de TEKEL et de TÜRŞEKER. Les entreprises de cigarettes et de produits alcoolisés de TEKEL devaient être privatisées. L'entreprise de produits alcoolisés a été privatisée mais l'offre pour l'entreprise de cigarettes a été annulée. Aucune tentative sérieuse de privatisation dans le secteur du sucre n'a été faite depuis 2001.

Le gouvernement a commencé à restructurer ARIP et à ajouter de nouveaux éléments. À partir de 2006, le poids des paiements au titre du système d'aides directes au revenu dans le soutien budgétaire total diminuera. Le paiement par hectare restera constant en termes nominaux mais les paiements seront plus ciblés. La part des paiements compensatoires liés à une culture, des subventions pour la réorientation de la production et du soutien à la production animale augmentera légèrement. Dans l'immédiat, les nouveaux éléments se rapportent aux systèmes de protection de l'environnement, au soutien de l'assurance récolte et à un projet pilote sur le développement rural participatif.

Des paiements compensatoires ont été instaurés pour certains produits déficitaires comme le coton, les graines oléagineuses, le maïs et l'huile d'olive au cours de ces cinq dernières années. Le gouvernement a décidé d'étendre la liste des cultures ayant droit aux paiements compensatoires aux céréales à partir de mai 2005. Les céréaliculteurs recevront du gouvernement environ 18 euros par tonne. Aucune indication ne permet de savoir si ce paiement compensatoire ne sera versé qu'une seule année ou plusieurs années de suite.

Les points à l'ordre du jour de la politique à moyen terme du gouvernement incluent la promotion d'un système durable de financement rural, l'augmentation des dépenses relatives aux infrastructures rurales liées à l'irrigation, au stockage et à la commercialisation ainsi que l'expansion des activités de vulgarisation agricole.

Le secteur des céréales a été l'un des principaux sous-secteurs de l'agriculture à être touché par le programme de réforme des subventions en raison de l'intervention importante du gouvernement sur le marché des produits par l'intermédiaire de l'Office des produits du sol (TMO) associé à des tarifs élevés et des mesures non tarifaires. Les mesures non tarifaires consistent essentiellement en l'exigence d'un certificat de contrôle pour l'importation de toutes les céréales en Turquie. Dans certains cas, le droit d'importer peut être accordé exclusivement au TMO.

Tout d'abord, le programme de réforme vise à réduire le volume des achats à l'intervention du TMO ainsi qu'une diminution significative des tarifs des céréales. En outre, les prix aux producteurs pour les céréales (en particulier le blé) payés par le TMO étaient liés aux prix du marché mondial. Par exemple, le prix du blé aux producteurs en 2000 était de 35% supérieur au prix de la Chicago Board of Trade. Le prix de vente du TMO pour les céréales était fixé au montant le plus faible des deux valeurs ci-après : prix d'achat du TMO augmenté des frais de stockage et prix de parité à l'importation droits de douane inclus. La discipline au niveau de la politique des achats du TMO a été remarquable en 2000 et 2001. Les achats à l'intervention sont restés limités en raison de la discipline budgétaire générale qui éliminait totalement la possibilité de financement de l'intervention par le Trésor public. Le tableau 6.1 présente les achats de céréales à l'intervention par le TMO entre 1986 et 2005.

Les plafonds concernant les achats à l'intervention par le TMO ont été appliqués en 2002 et 2003 mais ont été assouplis en 2004. À partir d'octobre 2005, les quantités achetées par le TMO ont atteint des niveaux élevés. Il est estimé que le TMO pourrait être encore obligé d'acheter plus de maïs aux agriculteurs à des prix supérieurs aux prix aux frontières pour le reste de 2005. Les achats de 2005 reflètent en partie l'impact des bonnes conditions climatiques sur la production.

Tableau 6.1 - Achats de céréales à l'intervention par le TMO, 1986-2005

		Blé	Orge	Maïs	Riz	Seigle, avoine	Total
1986-88	1000 t	3 125	706	62	0	38	3 931
	% de prod.tot.	16	10	3	0	6	13
1997-99	1000 t	4 306	15 328	511	59	100	6 504
	% de prod.tot.	22	27	23	32	19	23
2000	1000 t	2 959	509	29	40	0	3 537
	% de prod.tot.	14	6	1	19	0	11
2001	1000 t	1 459	952	1	20	12	2 444
	% de prod.tot.	8	13	0	9	2	8
2002	1000 t	333	380	79	59	22	873
	% de prod.tot.	2	5	4	27	4	3
2003	1000 t	545	27	381	130	6	1 089
	% de prod.tot.	3	0	14	58	1	4
2004	1000 t	1 872	1	159	2	2	2 036
	% de prod.tot.	9	0	5	1	0	6
2005	1000 t ^a	4 169	795	203	1	16	5 184
	%de prod.tot. ^b	20	9	7	0	3	15

Notes : ^a à partir d'octobre 2005; ^b en utilisant les niveaux de production de 2004.

Sources : TMO (2005), SIS (Institut National de Statistique, 2005).

Comme il a déjà été mentionné, les prix intérieurs plus élevés devront être accompagnés par les mesures nécessaires aux frontières. La Turquie applique les tarifs d'importation ad valorem pour toutes les céréales. Le tableau 6.2 présente les tarifs d'importation suite à la mise en œuvre du programme de réforme et des engagements pris à l'OMC pour 2004 et après.

Tableau 6.2 - Tarifs d'importation sur les céréales, 2002-05^a (%)

Code SH	Produit	2002	2003	2004	2005	OMC-2004+
100110	Blé dur	5 (30)	30	30	60 (100)	180
100190	Blé autre que dur	10 (40)	40	40	85 (130)	180
1002	Seigle	60	60	60	60 (130)	180
100390	Orge	85	85	85	85 (100)	180
1004	Avoine	30	30	30	30 (60)	180
100590	Maïs	10 (35)	35 (70)	80	100 (130)	180
100610	Riz non usiné	27 (38)	38	34	34	45
100630	Riz usiné	35 (46)	45.5	45	45	45

Note : ^a Les chiffres entre parenthèses indiquent les tarifs au deuxième semestre de l'année.

Sources : UFT (2005).

Les engagements pris à l'OMC concernant les plafonds montrent que la Turquie considère toutes les céréales, à l'exception du riz, comme des produits sensibles. La marge tarifaire (c'est-à-dire la différence entre les plafonds des engagements et les taux des tarifs appliqués) n'a pas été utilisée jusqu'en 2005 et les différents gouvernements ont géré l'offre par le contrôle des importations. Toutefois, en 2005, il y a eu un net changement de politique en faveur d'une augmentation des tarifs se rapprochant des engagements plafonds pendant la saison de la récolte. Le régime d'importation peut donc être considéré comme plus conforme à l'OMC qu'auparavant.

Le programme de la réforme visait à rendre les politiques plus conformes aux lois du marché en remplaçant les interventions sur le marché entraînant des distorsions de la production par un système d'aides directes au revenu. Le paiement par hectare a été fixé à environ 100 euros par hectare de surface cultivée. L'objet du paiement des aides directes au revenu est d'offrir aux agriculteurs un filet de sécurité après l'élimination des mécanismes de soutien d'avant la réforme. Ces aides directes au revenu ne sont pas liées à l'utilisation d'intrants ou aux décisions prises par les agriculteurs concernant la production et sont par conséquent découplées. Les agriculteurs ont droit de recevoir le montant fixé du paiement jusqu'à 50 hectares de terres cultivées. Les paiements effectifs ont été repoussés d'environ un an et les versements ont été effectués en deux tranches. Le montant du paiement est correct, notamment pour les céréalières, et peut avoir aidé les agriculteurs à compenser le manque de capital d'exploitation. Malgré le retard, les paiements directs versés aux agriculteurs en 2004, en tant que compensation partielle pour la suppression de l'ancien système et afin de créer une base fiable pour le registre national des agriculteurs, se sont élevés en tout à 1,5 milliards d'euros.

6.3 – Superficie, production, rendement et consommation

Les grandes cultures ont occupé 87% de la superficie cultivée depuis 1985 (tableau 6.3) et la part de la production maraîchère n'a pas cessé de croître. Les terres laissées en jachère ont diminué et sont passées de 21% à 19% de la superficie cultivée entraînant une augmentation de l'intensité de culture de 2 points de pourcentage. Le recul des terres en jachère était plus marqué après la mise en œuvre du projet de réduction des terres en jachère au milieu des années 80. Ce projet encourageait la plantation de légumineuses au lieu de laisser les terres en jachère selon le modèle traditionnel de rotation des cultures sur le plateau d'Anatolie centrale. Toutefois, la baisse des prix mondiaux des légumineuses a limité la réduction des jachères au cours des dix dernières années.

**Tableau 6.3 - Utilisation des superficies cultivées en Turquie
(moyennes des périodes respectives)**

	1985–87		1995–97		2001–03	
	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>
Grandes cultures	24,07	87,1	23,62	87,8	22,90	87,0
Superficie emblavée	18,28	66,1	18,57	69,0	17,92	68,1
Jachères	5,79	20,9	5,05	18,8	5,00	18,9
Légumes	0,64	2,3	0,78	2,9	0,82	3,1
Vergers	2,94	10,6	2,50	9,3	2,60	9,9
Total	27,65	100,0	26,90	100,0	26,31	100,0

Sources : SIS (2003), (2005).

Les grandes cultures ne présentent pas de changements spectaculaires, à part l'augmentation des céréales et une baisse constante de la part des graines oléagineuses (tableau 6.4).

**Tableau 6.4 - Superficies des grandes cultures en Turquie
(moyennes des périodes respectives)**

<i>Culture</i>	1985–87		1995–97		2001–03	
	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>	<i>Superficie (millions ha)</i>	<i>Part (%)</i>
Céréales	13,82	50,0	13,85	50,4	13,70	52,1
Blé	9,37	33,9	9,36	34,1	9,25	35,2
Orge	3,34	12,1	3,61	13,1	3,55	13,5
Maïs	0,57	2,0	0,54	2,0	0,54	2,0
Riz	0,06	0,2	0,05	0,2	0,06	0,2
Légumineuses	1,74	6,3	1,83	6,7	1,56	5,9
Cultures industrielles	1,24	4,5	1,48	5,4	1,36	5,2
Graines oléagineuses	0,93	3,4	0,72	2,6	0,64	2,4
Tubercules	0,29	1,0	0,34	1,2	0,30	1,1
Total Superficie cultivée	27,65	65,2	26,90	66,3	26,37	66,7

Sources : SIS (1989), (1999), (2003), (2005).

6.3.1 - Tendances: superficies en céréales, production et rendements

Le tableau 6.5 présente la superficie en céréales et sa part dans les « terres arables » ainsi que dans les « terres arables et cultures permanentes » au cours des quatre dernières décennies. La période couverte est divisée en quatre parties pour mieux montrer les changements au cours de ces périodes ; les chiffres ne sont pas agrégés pour percevoir les détails de la répartition par produit.

Les parts des superficies en céréales tant dans les « terres arables » que dans les « terres arables et cultures permanentes » ont augmenté durant cette période. La superficie totale en céréales a augmenté de 6,9% entre la période 1 et la période 4. L'augmentation dans les terres arables est de 4,6% entre ces deux mêmes périodes, ce qui indiquerait un changement en faveur des superficies en céréales dans le cadre de l'utilisation de l'ensemble des terres arables. Il faut également souligner que la part des céréales dans les terres arables a augmenté d'environ 3,7 points de pourcentage entre la première et la dernière période. Cette augmentation de 3,7 points correspond à une superficie de 0,9 million d'hectares, ce qui est assez considérable.

**Tableau 6.5 - Superficies et parts par produit céréalier
(moyennes par période)**

	1961-1970			1971-1980		
	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.
	Millions ha	%	%	Millions ha	%	%
Blé	8,156	34,0	31,0	9,035	37,7	34,3
Orge	2,734	11,4	10,4	2,601	10,9	9,9
Mais	0,666	2,8	2,5	0,599	2,5	2,3
Riz paddy	0,057	0,2	0,2	0,060	0,2	0,2
Seigle	0,693	2,9	2,6	0,548	2,3	2,1
Avoine	0,386	1,6	1,5	0,253	1,1	1,0
Millet	0,044	0,2	0,2	0,026	0,1	0,1
Alpiste	0,011	0,0	0,0	0,002	0,0	0,0
Céréales mélangées	0,284	1,2	1,1	0,192	0,8	0,7
CÉRÉALES	13,032	54,4	49,5	13,315	55,6	50,6
TERRES ARABLES (1)	23,966	100,0	91,0	25,234	100,0	89,9
ARABLE+PERM. (2)	26,323		100,0	28,067		100,0
	1981-1990			1991-2002		
	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.	Superficie	Part des terres arables	Part des terres arables et cult. perm.
	Millions ha	%	%	Millions ha	%	%
Blé	9,255	38,6	35,2	9,459	39,5	35,9
Orge	3,228	13,5	12,3	3,578	14,9	13,6
Mais	0,548	2,3	2,1	0,530	2,2	2,0
Riz paddy	0,062	0,3	0,2	0,053	0,2	0,2
Seigle	0,246	1,0	0,9	0,146	0,6	0,6
Avoine	0,163	0,7	0,6	0,148	0,6	0,6
Millet	0,008	0,0	0,0	0,003	0,0	0,0
Alpiste	0,000	0,0	0,0	0,000	0,0	0,0
Céréales mélangées	0,066	0,3	0,3	0,015	0,1	0,1
CÉRÉALES	13,576	56,6	51,6	13,931	58,1	52,9
TERRES ARABLES (1)	24,631	100,0	89,3	25,074	100,0	90,3
ARABLE+PERM. (2)	27,591		100,0	27,775		100,0

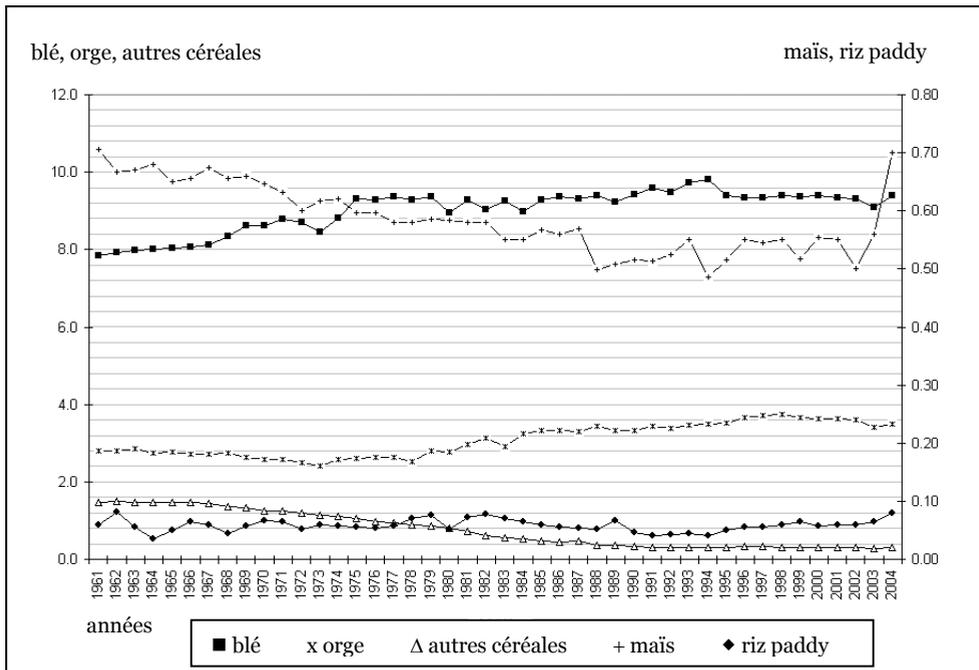
Source : FAOSTAT, 2005a.

Une autre observation importante est que seul le blé et l'orge ont vu augmenter leur part dans la superficie totale en céréales de respectivement 5,5 et 3,5 points de pourcentage. À l'exception du riz, les parts de toutes les autres céréales ont diminué.

Le blé est la principale production céréalière, avec une superficie d'environ 9,6 millions d'hectares (graphique 6.1) et une production de 21 millions de tonnes (graphique 6.2) en 2004. Entre 1961 et 2004, on a observé une tendance graduelle

à la hausse de la superficie en blé (graphique 6.1). En termes de production, la production de blé a triplé entre 1961 et 2004 (graphique 6.2).

Graphique 6.1 - Superficie récoltée totale de céréales (millions ha)



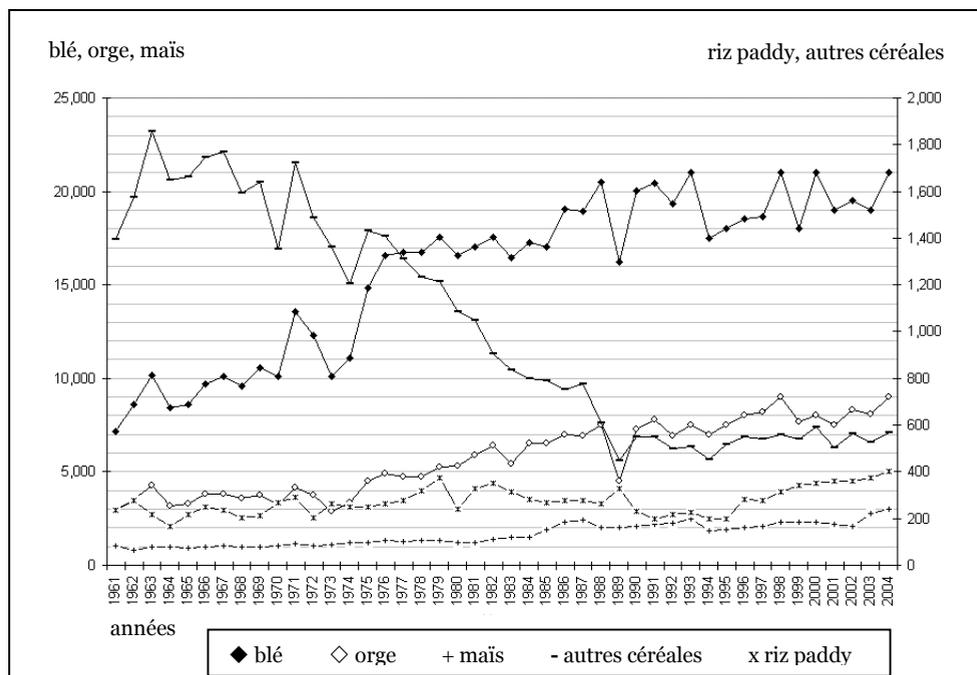
Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005a.

La différence significative entre le taux de croissance de la superficie en blé et de la production de blé indique une importante tendance à la hausse du rendement du blé. Le rendement moyen pour le blé était d'environ 1 tonne par hectare en 1961 contre environ 2,2 tonnes par hectare en 2004, soit une augmentation de 220%.

La période étudiée est divisée en sous-périodes afin d'obtenir un meilleur tableau de l'évolution du rendement. Les sous-périodes sont déterminées en fonction du renversement des tendances. Le tableau 6.6 donne les taux de croissance annuelle pour les trois périodes étudiées. Remarquez que les différentes sous-périodes sont déterminées pour chaque espèce de céréale. Le tableau 6.6 contient les calculs des tendances.

Graphique 6.2 - Production céréalière (1 000 tonnes)



Source : FAOSTAT, 2005a.

Les tendances sont données par l'estimation des taux de croissance log-linéaires suivant l'équation 1) ci-dessous. Ils sont calculés en appliquant les régressions log-linéaires, avec y indiquant le rendement, t indiquant l'année, β_0 la coordonnée à l'origine, β_1 le coefficient de régression et u le terme d'écart. Les coefficients de régression estimés indiquent les taux de croissance. Les taux de croissance annuelle sont exprimés en pourcentages dans le tableau 6.6.

$$1) \quad y = \beta_0 \cdot e^{\beta_1 t} + u$$

Le taux de croissance le plus élevé du rendement de blé est observé dans la première période (1961-1974). Les rendements du blé ont augmenté d'environ 2% par an entre 1961 et 1974, 1,2% par an entre 1975 et 1993 et de 1,5% par an par après. Les coefficients de variation pour les rendements annuels du blé montrent que la fluctuation du rendement a été forte au cours de la première période et plus faible dans la dernière période (tableau 6.6). L'augmentation annuelle moyenne sur l'ensemble de la période n'était que de 1,8% par an. Une autre évaluation de la croissance peut être faite via la comparaison des rendements moyens des sous-

périodes. Presque toute l'augmentation de la première à la dernière période (71%) provient de l'augmentation entre la première et la deuxième période (60%). L'augmentation spectaculaire des rendements au cours de la première période reflète l'impact de la "révolution verte" sur la production de blé en Turquie.

L'orge est la deuxième céréale la plus importante avec une superficie de 3,6 millions d'hectares et une production de 9 millions de tonnes. La superficie en orge était de 2,8 millions d'hectares en 1961 avec une augmentation d'environ 30% au cours de la période étudiée. Une tendance similaire a été observée pour le blé. Quoi qu'il en soit, l'augmentation de la production est impressionnante, elle a en effet triplé entre 1961 et 2004 (passant de 3 à 9 millions de tonnes). Ici aussi, la différence marquée entre les taux de croissance de la superficie récoltée et la production semble indiquer une amélioration considérable des rendements moyens de l'orge dans le pays pendant la période considérée. Le rendement moyen de l'orge en Turquie était d'environ 1 tonne par hectare en 1961 pour 2,6 tonnes par hectare en 2004, soit une multiplication par 2,6 du rendement national moyen pour l'orge (graphique 6.3). Les estimations de la croissance du rendement basées sur les tendances, présentées dans le tableau 6.6, indiquent une croissance annuelle significative sur le plan statistique de 1,6% pour l'orge de 1961 à 2004. En ce qui concerne les sous-périodes, les rendements d'orge ont enregistré un taux de croissance annuelle statistiquement significatif d'environ 2% de 1961 à 1976, de 1,4% de 1977 à 1988 et de 1,7% de 1989 à 2004. La fluctuation du rendement, qui dans une certaine mesure peut être rendue par un coefficient de variation, est plus élevée au cours de la première période, chute pendant la deuxième période puis augmente à nouveau au cours de la dernière période par rapport à la deuxième période. Pour ce qui est du taux de croissance des rendements entre les rendements moyens des sous-périodes, on peut voir qu'il y a une augmentation de près de 43% au niveau des rendements spécifiques entre la période 1 et la période 2, une augmentation de seulement environ 9% de la période 2 à la période 3, et une hausse de 56% entre la période 1 et la période 3.

Tableau 6.6 - Rendements de quelques céréales, 1961-2004

	2002-2004	1961-2004		PÉRIODE I			PÉRIODE II		
	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle	CV	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle	CV	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle	CV
		%	%		%	%		%	
Blé	2,140	1,76 [0,00]	23,0	1,200	2,05 [0,01]	13,0	1,919	1,19 [0,00]	8,5
Orge	2,420	1,62 [0,00]	22,2	1,384	1,97 [0,01]	15,6	1,977	1,35 [0,00]	5,7
Maïs	4,495	3,26 [0,00]	41,1	1,572	2,50 [0,01]	11,8	3,138	5,19 [0,00]	30,6
Riz	5,574	0,80 [0,00]	12,9	4,245	1,11 [0,01]	9,7	4,807	0,80 [0,03]	5,8
Autre	1,597	0,99 [0,00]	13,6	1,150	1,20 [0,01]	7,3	1,468	0,60 [0,04]	6,0

	2002-2004	PÉRIODE III			CROISSANCE		
	Rendement <i>t/ha</i>	Rendement <i>t/ha</i>	Croissance annuelle		1 à 3	1 à 2	2 à 3
			%	CV	%	%	%
Blé	2,140	2,048	1,52 [0,02]	7,2	70,69	59,96	6,71
Orge	2,420	2,162	1,73 [0,02]	12,1	56,21	42,83	9,37
Maïs	4,495	4,109	2,11 [0,01]	9,5	161,40	99,63	30,94
Riz	5,574	5,283	1,95 [0,04]	11,4	24,47	13,23	9,92
Autre	1,597	1,555	0,90 [0,01]	4,8	35,23	27,70	5,90

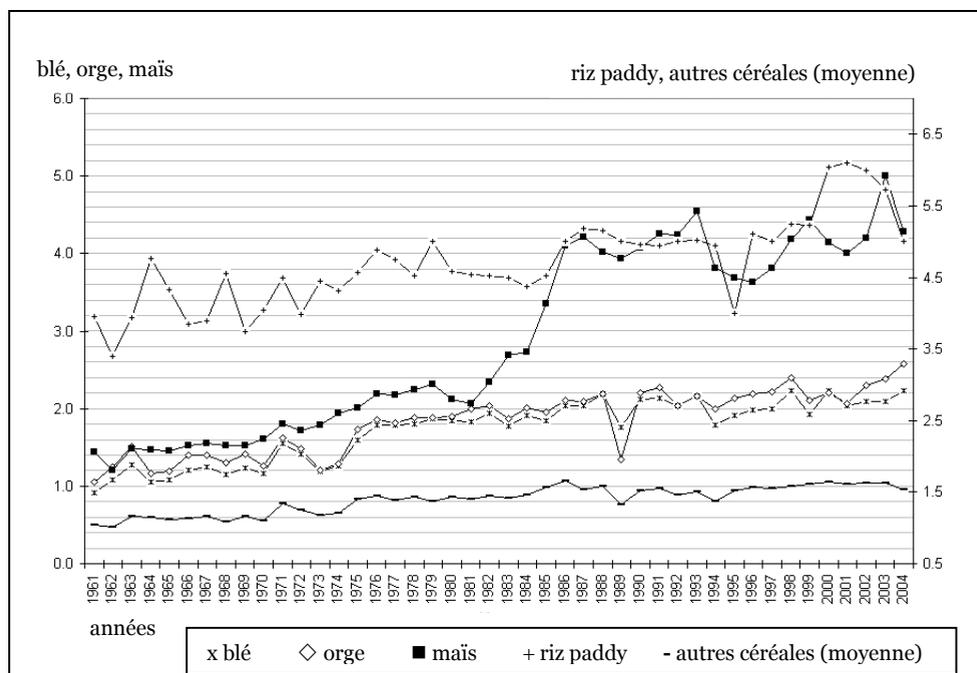
Notes :

- (1) Définition des périodes pour le blé, l'orge, le maïs, le riz et autres céréales:
Blé: période I: 1961-1974; période II: 1975-1993; période III: 1994-2004,
Orge: période I: 1961-1976; période II: 1977-1988; période III: 1989-2004,
Maïs: période I: 1961-1974; période II: 1975-1993; période III: 1994-2004,
Riz: période I: 1961-1978; période II: 1979-1992; période III: 1993-2004,
Autres céréales (moyenne): période I: 1961-1974; période II: 1975-1991; période III:
1992-2004.
- (2) Les taux de croissance annuelle ont été estimés en tant que tendances log-linéaires par régression ordinaire des moindres carrés.
- (3) Les chiffres entre parenthèses en-dessous des estimations de croissance annuelle sont les valeurs de probabilité associées, c'est-à-dire qu'ils représentent le niveau de signification statistique des estimations des taux de croissance annuelle.
- (4) La colonne CV présente les *coefficients de variation* pour les rendements annuels, définis comme l'écart-type divisé par la moyenne. Notez que le CV mesure la variation au niveau des rendements annuels par rapport à la moyenne de la période.

Source : FAOSTAT, 2005a.

Le graphique 6.1 montre que l'agrégat « autres céréales » que nous avons calculé en faisant la somme du seigle, de l'avoine, du millet, de l'alpiste et des céréales mélangées, constitue la troisième céréale la plus importante en termes de superficie totale récoltée. Cette superficie récoltée totale des « autres céréales » s'élevait environ à 1,5 millions d'hectares (graphique 6.1) en 1961, chutant de façon continue à environ 0,4 million d'hectares en 2004, entraînant ainsi une tendance à la baisse similaire de la production totale des « autres céréales » (1,4 millions de tonnes en 1961 contre environ 0,6 million de tonnes en 2004).

Graphique 6.3 - Rendements des céréales (t/ha), 1961-2004



Source : FAOSTAT, 2005a.

D'autre part, bien qu'il y ait eu d'importantes baisses tant au niveau des superficies récoltées que des quantités de production, il y a eu une augmentation des rendements moyens du produit composite « autres céréales » (environ 1 tonne par hectare en 1961 à 1,5 tonnes par hectare en 2004). En d'autres termes, le rendement moyen des « autres céréales » a été multiplié par 1,5 entre 1961 et 2004. Au regard des estimations basées sur les tendances pour les sous-périodes, les rendements moyens du pays de l'agrégat « autres céréales » ont enregistré un taux de croissance statistiquement significatif d'environ 1,2% par an de 1961 à 1974, de 0,6% par an de 1975 à 1991 et de 0,9% par an de 1992 à 2004. En ce qui concerne les estimations basées sur les tendances pour l'ensemble de la période de 1961 à

2004, le taux de croissance statistiquement significatif pour les rendements de l'agrégat "autres céréales" est estimé à environ 1% par an. Les valeurs du CV (coefficient de variation) relativement basses pour les "autres céréales" indiquent de faibles variations d'une année à l'autre dans les rendements nationaux moyens.

La quatrième céréale importante du point de vue de la superficie totale récoltée est le maïs avec quelque 0,7 million d'hectares (graphique 6.1, 2004) et une production de 3 millions de tonnes (graphique 6.2, 2004). Bien qu'il n'y ait pas de différence significative au niveau des superficies totales récoltées en maïs en 1961 et en 2004, cette période a tout d'abord vu une baisse considérable de la superficie avec peu de variations jusqu'en 1994 suivie d'une période relativement stable entre 1995 et 2002 et enfin d'une tendance à la hausse impressionnante en 2003 et 2004. En ce qui concerne la production de maïs, après une période pour ainsi dire constante de 1961 à 1974, une légère tendance à la hausse a été observée de 1975 à 1985. Après 1985 et jusqu'en 2004, la hausse a été relativement élevée et fluctuante. La période 1975-1994 est marquée par une diminution constante de la superficie en maïs et une augmentation continue (parfois faible, parfois relativement élevée) de la production de maïs. Ces deux faits ensemble indiquent une période (entre 1975 et 1994) d'augmentation des quantités de production associée à une diminution des superficies. Il est évident que ceci n'est possible que par une forte augmentation des rendements, c'est du reste ce que montrent les estimations du taux de croissance annuelle (tableau 6.6) pour cette période. Pour la période 1975-1993, le taux de croissance annuelle du rendement de 5,2% est significatif d'un point de vue statistique. La première et la dernière période ont aussi enregistré des hausses de rendement. Au cours de la première période (1961-1974), le rendement du maïs a augmenté de 2,5% par an et de 2,1% par an pendant la dernière période (1994-2004). Le taux de croissance annuelle de la dernière période est inférieur à celui de la première période étant donné l'augmentation de la superficie en maïs sur la dernière période. Sur l'ensemble de la période de 1961 à 2004, le rendement du maïs a augmenté d'environ 3% par an. Une hausse d'à peu près 100% a été enregistrée de la période 1 à la période 2 et de 30% de la période 2 à la période 3. De la période 1 à la période 3, un taux de croissance impressionnant de 161% a été constaté.

Les valeurs relativement élevées du CV (coefficient de variation) indiquent une très forte fluctuation des rendements pour le maïs comparés à ceux d'autres espèces de céréales. La valeur du CV des rendements du maïs est particulièrement élevée au cours de la deuxième période, ce qui est également la période présentant les taux de croissance annuelle les plus élevés.

L'évolution de la production et du rendement du maïs est un exemple parfait des changements technologiques du côté de l'offre. Dans les années 60 et 70, le maïs produit était essentiellement destiné à l'autoconsommation et son utilisation dans l'alimentation animale était limitée. L'accès à des variétés de semences hybrides et composites grâce à un projet soutenu par le CIMMYT (Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé) au début des années 80 a permis d'accroître le

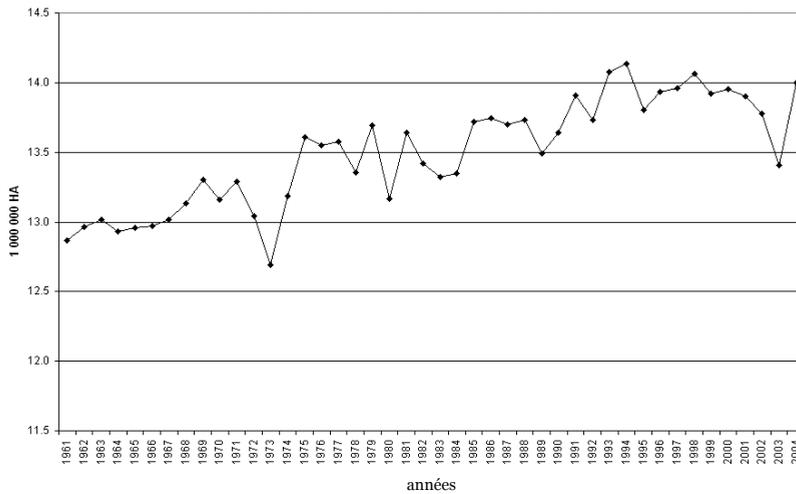
rendement et par voie de conséquence la production sans expansion significative de la superficie. Le marché du maïs a continué à se développer vers la fin des années 90 avec la production nationale de sirop de maïs à haute teneur en fructose (connu sous le nom d'isoglucose dans l'UE).

La dernière céréale importante est le riz paddy avec une superficie de 0,09 million d'hectares (graphique 6.1) et une production de 0,4 million de tonnes par an (graphique 6.2) en 2004. Nous pouvons voir dans les graphiques 6.1 et 6.2 que la superficie de riz paddy récoltée était d'environ 0.06 million d'hectares et que la production s'élevait à 0,25 millions de tonnes en 1961. La superficie récoltée a augmenté à 0,09 million d'hectares et la production à 0,4 million de tonnes en 2004. Nous avons observé une période relativement stationnaire pour la production de riz paddy entre 1961 et 1993, mais une forte tendance à la hausse a été enregistrée après 1993. Cette situation est aussi visible dans les estimations des taux de croissance annuelle relativement élevées pour la période allant de 1993 à 2004 (tableau 6.6). Cette dernière période a enregistré un taux de croissance annuelle d'environ 2%, alors que le taux de croissance annuelle pour la première et la deuxième période (1961-1978 et 1979-1992) était respectivement de 1,1% et de 0,8%. Là encore, si nous regardons les périodes dans leur globalité, les résultats de l'estimation font apparaître un taux de croissance annuelle statistiquement significatif de 0,8%. Il faut noter toutefois que l'analyse reposant sur les périodes est importante car elle nous permet d'établir que le changement de structure concernant les rendements de riz a eu lieu entre 1993 et 2004.

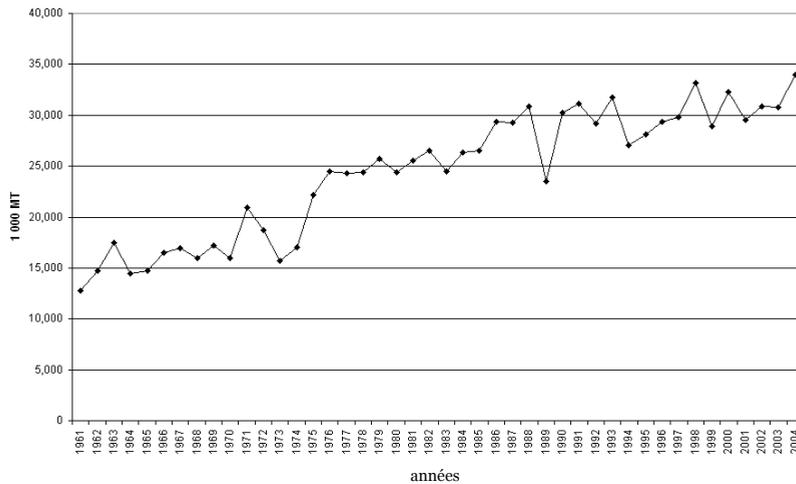
Les graphiques 6.4A et 6.4B présentent les tendances relatives à la superficie en céréales récoltée totale et la production totale de céréales au cours des 40 dernières années. En 1961, la superficie totale en céréales était d'environ 12,8 millions d'hectares tandis qu'en 2004, ce chiffre avait augmenté à 14 millions d'hectares. La situation est assez semblable pour ce qui est de la production totale de céréales qui a augmenté et est passée de 12,5 millions de tonnes en 1961 à environ 34 millions de tonnes en 2004.

Graphiques 6.4A, 6.4B - Superficies récoltées et production céréalières totales (1961-2004)

Superficie récoltée totale de céréales



Production céréalière totale

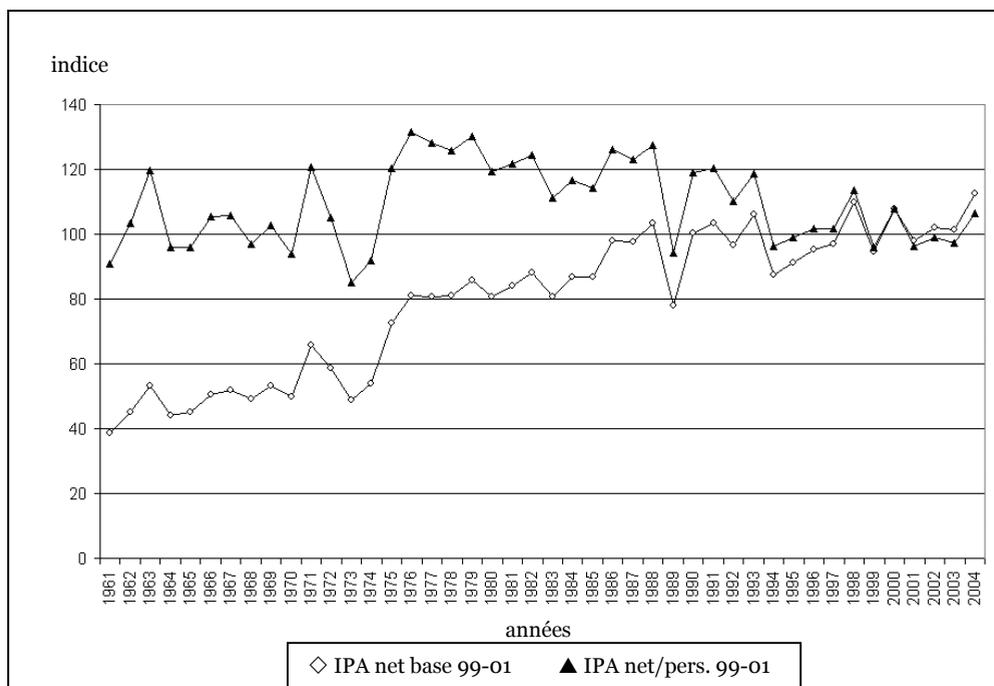


Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005a.

D'après les indices de la production agricole de la FAO (graphique 6.5), on observe une situation de l'indice de production par habitant entre 90 et 130 ; au cours de la période 1975-1978, l'indice a évolué autour de 120 mais, depuis, il a chuté au point qu'en 2004, la production par habitant est comparable à celle des années 1960.

Graphique 6.5 - Indices de production agricole de la production céréalière totale (1961-2004)



Les indices présentés ici sont seulement les indices FAOSTAT “nets”, total (IPA Net base 99-01) et par personne (IPA Net/pers 99-01), c'est-à-dire, ceux qui sont basés sur la production après déduction des quantités utilisées comme semences ou pour l'alimentation animale.

Source : Données FAOSTAT, 2005.

Le tableau 6.7 présente deux prévisions différentes du rendement céréalière pour 2010 et 2015. La première colonne du tableau indique les rendements pour les céréales en 2004. Les prévisions de la projection 1 (troisième et quatrième colonnes) sont obtenues par l'estimation OLS de l'équation 1) en utilisant les dernières périodes correspondantes (pour les définitions de la période III, se reporter à la note 1 du tableau 6.6). Les prévisions de la projection 2 (cinquième et dernière colonnes) sont obtenues par l'estimation OLS de la même équation, en utilisant par contre la totalité de l'échantillon (1961-2004). Bien que la taille de l'échantillon soit plus petite, il semble que la projection 1 est plus réaliste car elle ne

prend en considération que la dernière période. On peut voir dans le tableau 6.7 que, à l'exception du riz paddy, les prévisions de la projection 1 sont relativement basses comparées à celles de la projection 2, étant donné que ces dernières années, les résultats de la Turquie pour améliorer les rendements céréaliers n'ont pas été particulièrement bons. Toutefois, si la Turquie pouvait à l'avenir obtenir d'aussi bons résultats que dans les années 60, 70 et au début des années 80, les prévisions de la projection 2 pourraient être aussi atteintes, ce qui paraît toutefois peu probable pour l'instant.

Tableau 6.7 – Projections des rendements pour les céréales

	Rendement réel (tonnes/ha)	Projection 1: de la période III		Projection 2: de 1961-2004	
		2004	2010	2015	2010
Blé	2,23	2,41	2,60	2,71	2,96
Orge	2,57	2,71	2,95	2,78	3,02
Maïs	4,29	5,16	5,73	6,45	7,59
Riz	5,00	6,57	7,24	5,82	6,06
Autres céréales	1,53	1,73	1,81	1,81	1,90

Source : FAOSTAT, 2005a et calculs de l'auteur.

6.3.2 - Spécialisations et différences régionales

Les spécialisations et différences régionales en ce qui concerne la production de céréales en Turquie sont présentées en s'appuyant sur les définitions des régions de la nomenclature des Unités territoriales statistiques (NUTS-1). Le tableau 6.8 présente les données régionales pour le blé, l'orge, le maïs, le riz paddy et le produit composite "autres céréales".

Tableau 6.8 - Répartition des superficies récoltées, de la production et des rendements des céréales (2002)

S : superficie ; P : production ; R : rendement

NUTS1 ^a	Blé			Orge			Maïs		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R
	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)
TR1	40 537	132 398	3,266	10 383	35 742	3,442	851	2 116	2,486
TR2	797 659	2 181 858	2,735	97 513	296 605	3,042	12 307	62 099	5,046
TR3	739 869	1 663 290	2,248	409 183	1 086 328	2,655	52 945	268 737	5,076
TR4	453 043	1 066 227	2,353	180 280	458 527	2,543	77 034	424 097	5,505
TR5	1 343 619	2 795 112	2,080	703 934	1 666 664	2,368	6 849	45 211	6,601
TR6	1 063 673	2 856 323	2,685	185 836	530 030	2,852	202 821	1 384 942	6,828
TR7	1 439 388	2 353 848	1,635	517 941	1 180 897	2,280	3 523	20 475	5,812
TR8	916 678	1 721 507	1,878	226 527	480 938	2,123	98 268	268 653	2,734
TR9	55 412	75 484	1,362	29 162	52 906	1,814	78 742	160 687	2,041
TRA	517 593	642 374	1,241	301 813	466 641	1,546	789	2 295	2,909
TRB	556 687	703 916	1,264	132 108	235 196	1,780	5 699	42 640	7,482
TRC	1 175 842	2 807 663	2,388	605 320	1 609 526	2,659	20 172	118 048	5,852
Turquie	9 100 000	19 000 000	2,088	3 400 000	8 100 000	2,382	560 000	2 800 000	5,000

NUTS1 ^a	Riz			Autres céréales			Total céréales		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R
	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(Ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)	(ha)	(tonnes)	(tonnes/ha)
TR1	331	1 098	3,317	5 810	15 355	2,643	57 912	186 709	3,224
TR2	37 039	126 970	3,428	25 617	62 339	2,434	970 135	2 729 871	2,814
TR3	0	0	0,000	13 981	25 991	1,859	1 215 978	3 044 346	2,504
TR4	1 078	3 682	3,416	38 064	82 639	2,171	749 499	2 035 172	2,715
TR5	189	606	3,206	61 570	106 815	1,735	2 116 161	4 614 408	2,181
TR6	1 543	2 511	1,627	13 526	27 489	2,032	1 467 399	4 801 295	3,272
TR7	19	52	2,737	75 822	138 430	1,826	2 036 693	3 693 702	1,814
TR8	22 202	83 921	3,780	24 313	33 857	1,393	1 287 988	2 588 876	2,010
TR9	137	336	2,453	7 154	9 272	1,296	170 607	298 685	1,751
TRA	27	24	0,889	19 664	29 338	1,492	839 886	1 140 672	1,358
TRB	352	639	1,815	1 681	2 196	1,306	696 527	984 587	1,414
TRC	2 083	3 361	1,614	1 398	1 079	0,772	1 804 815	4 539 677	2,515
Turquie	65 000	223 200	3,434	288 600	534 800	1,853	13 413 600	30 658 000	2,286

^a La région TR1 est Istanbul où la production agricole est négligeable. Istanbul est reprise dans le total tant dans ce tableau que dans les tableaux suivants.

Source : SIS, 2005.

Blé :

La production de blé est concentrée dans les régions TR6 (méditerranéenne), TRC (Anatolie du Sud-Est), TR5 (Anatolie occidentale), TR7 (Anatolie centrale) et TR2 (Marmara occidentale) avec des parts de production de respectivement 15,0%, 14,8%, 14,7%, 12,4% et 11,5%, (tableau 6.9). Le rendement le plus élevé avec 2,74

tonnes par hectare est obtenu dans la région TR2 (Marmara occidentale). La région de la Mer Noire orientale, TR9, a la part la plus faible de la production totale de blé avec 0,4%. Les rendements les plus faibles sont enregistrés dans les régions TRA (Anatolie du Nord-Est), TRB (Anatolie du Centre Est) et TR9 (Mer Noire orientale) allant de 1,24 tonnes par hectare à 1,36 tonnes par hectare. À des fins de comparaison, signalons que le rendement moyen pour le blé en Turquie est d'environ 2 tonnes par hectare en 2004 (graphique 6.3).

L'Anatolie centrale possède la plus grande superficie en blé avec 1,44 millions d'hectares, suivie par l'Anatolie occidentale (1,34 millions d'hectares) et l'Anatolie du Sud-Est (1,18 millions d'hectares).

Orge :

Pour ce qui est de la production de l'orge, le tableau 6.8 montre que la production d'orge est essentiellement concentrée dans les régions TR5 (Anatolie occidentale), TRC (Anatolie du Sud-Est), TR7 (Anatolie centrale) et TR3 (égéenne) avec des parts de production de respectivement 20,6%, 19,9%, 14,6% et 13,6%. Pour l'orge, les rendements les plus élevés sont observés dans les régions TR2 (Marmara occidentale), TR6 (méditerranéenne), TRC (Anatolie du Sud-Est) et TR3 (égéenne) avec respectivement 3,04, 2,86, 2,66 et 2,66 tonnes par hectare. On trouve les rendements les plus faibles dans la région TRA (Anatolie du Nord-Est) avec 1,55 t/ha et la région TRB (Anatolie du Centre Est) avec 1,78 tonnes par hectare (le rendement moyen pour l'orge en Turquie est d'environ 2,4 tonnes par hectare) (graphique 6.3).

Du point de vue de la superficie, la région arrivant en tête est la TR5 (Anatolie occidentale) avec 0,7 million d'hectares, suivie par l'Anatolie du Sud-Est avec 0,6 million d'hectares, puis l'Anatolie centrale avec 0,52 million d'hectares.

Tableau 6.9 - Parts des régions turques (%) dans la production céréalière (2003)

NUTS1	Parts (%)					
	Blé	Orge	Maïs	Riz	Autres céréales	Total céréales
TR1	0,7	0,4	0,1	0,5	2,9	0,6
TR2	11,5	3,7	2,2	56,9	11,7	8,9
TR3	8,8	13,4	9,6	0,0	4,9	9,9
TR4	5,6	5,7	15,1	1,6	15,5	6,6
TR5	14,7	20,6	1,6	0,3	20,0	15,1
TR6	15,0	6,5	49,5	1,1	5,1	15,7
TR7	12,4	14,6	0,7	0,0	25,9	12,0
TR8	9,1	5,9	9,6	37,6	6,3	8,4
TR9	0,4	0,7	5,7	0,2	1,7	1,0
TRA	3,4	5,8	0,1	0,0	5,5	3,7
TRB	3,7	2,9	1,5	0,3	0,4	3,2
TRC	14,8	19,9	4,2	1,5	0,2	14,8
Turquie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Maïs :

En ce qui concerne le maïs, la principale région de production est sans aucun doute la région TR6 (méditerranéenne) avec environ 49,5%, suivie par la TR4 (Marmara orientale), deuxième grand producteur de maïs, qui fournit 15,1% de la production totale turque de maïs. Les régions TR3 (égéenne) et TR8 (Mer Noire occidentale) peuvent être considérées comme deux producteurs moyens avec tous deux 9,6%.

Le rendement en maïs le plus élevé est enregistré dans la région TRB (Anatolie du Centre-Est) avec 7,48 tonnes par hectare (contre environ 5 tonnes par hectare en Turquie en 2004). Notez, toutefois, que ce chiffre élevé pourrait résulter du faible niveau de production de la région qui ne représente que 1,5% de la production totale turque de maïs. Vient ensuite la région méditerranéenne, TR6, avec 6,83 tonnes par hectare occupant en outre la première place en matière de production de maïs et assurant la moitié de la production de la Turquie.

En ce qui concerne la superficie totale, la région méditerranéenne arrive à nouveau en tête avec 0,2 million d'hectares qui représentent 36% de la superficie totale de maïs en Turquie. La région méditerranéenne est par conséquent clairement numéro un en termes de superficie, de production et de rendement.

Riz :

Tout comme pour la production de maïs, la production de riz est concentrée dans deux régions, à savoir la région TR2 (Marmara occidentale) avec une part de production de 57% et la région TR8 (Mer Noire occidentale) qui fournit 38% de la production totale turque de riz. Ensemble, ces deux régions produisent environ 95% de la production totale de riz. Il est assez frappant de remarquer que les rendements les plus élevés ont été aussi enregistrés dans ces deux régions. La région de la Mer Noire occidentale, appelée TR8 dans le tableau 6.8, affiche un rendement de 3,8 tonnes par hectare et la région TR2 (Marmara occidentale) a un rendement moyen de 3,4 tonnes par hectare, identique au rendement moyen du riz en Turquie.

Autres céréales :

Les données régionales pour l'agrégat "autres céréales", qui regroupe l'épeautre, le seigle, l'avoine, les céréales mélangées, le millet et l'alpiste, sont présentées dans le tableau 6.8. La région d'Anatolie centrale (TR7) présente la production la plus élevée avec 138 430 tonnes. Pour plus de détails sur les différentes composantes de l'agrégat "autres céréales", se reporter aux tableaux de A6.1 à A6.6 situés en annexe.

Total céréales :

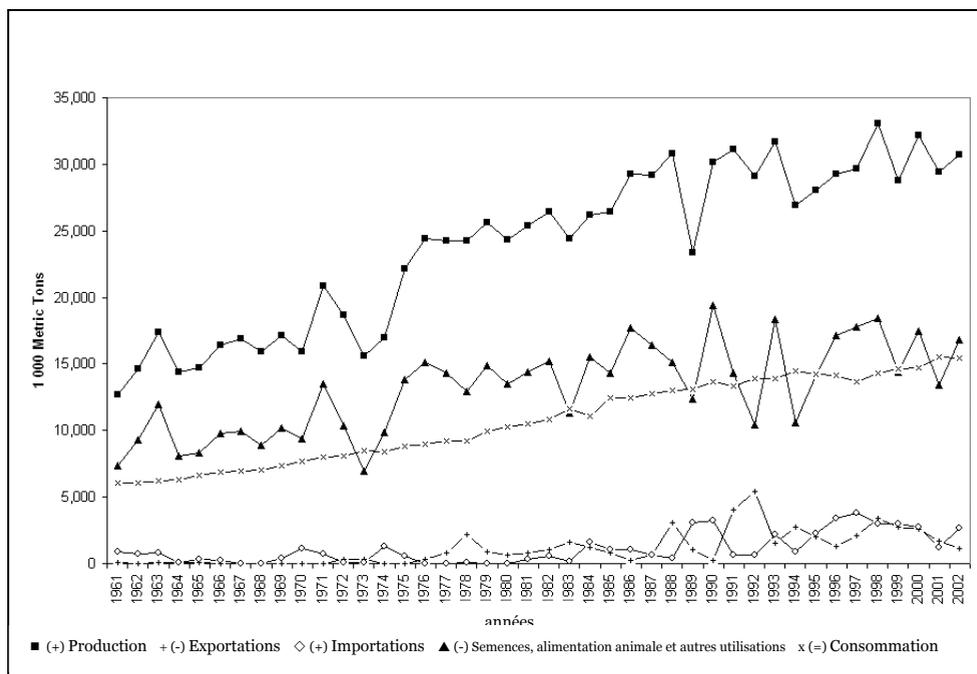
Si nous analysons la production de l'agrégat "total céréales" d'après la répartition régionale, nous constatons que la région TR6 (méditerranéenne) fournit 15,7% de la production totale avec le plus fort rendement moyen d'environ 3,27 tonnes par hectare (tableau 6.8). La région d'Anatolie occidentale (TR5) produit 15,1% de la production totale de céréales avec un rendement moyen d'environ 2,18 tonnes par hectare. L'Anatolie du Sud-Est arrive en troisième position en termes de niveau de production avec 14,8% et l'Anatolie centrale (TR7) en quatrième position avec 12,0%.

6.3.3 – Consommation

Le graphique 6.6 présente la balance alimentaire pour les céréales, bière exclue, pour la Turquie de 1961 à 2002. La balance alimentaire est en fait simplement le résultat de l'équation suivante:

$$(2) \quad \text{Production} - \text{Exportation} + \text{Importation} - \text{Semences, Alimentation animale et autres utilisations} = \text{Consommation}$$

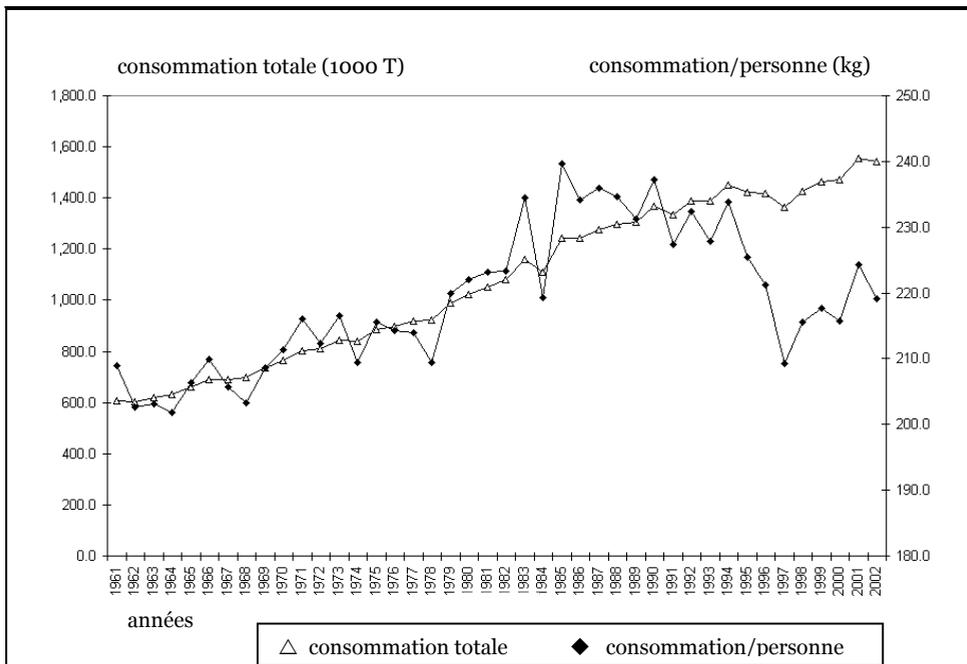
Graphique 6.6 - Balance alimentaire - céréales, à l'exclusion de la bière (1961-2002)



Source : FAOSTAT, 2005a.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la tendance en matière de consommation de céréales en Turquie au cours des 40 dernières années. On observe une tendance à la hausse de la consommation totale. Toutefois, regarder les seuls chiffres globaux peut induire en erreur, l'accroissement de la population au cours de ces 40 dernières années n'est alors pas pris en considération. En effet, la courbe de la consommation totale de céréales connaît depuis 1985 une baisse (240 kg/personne à 220 kg/personne), bien que les variations d'une année sur l'autre soient assez importantes.

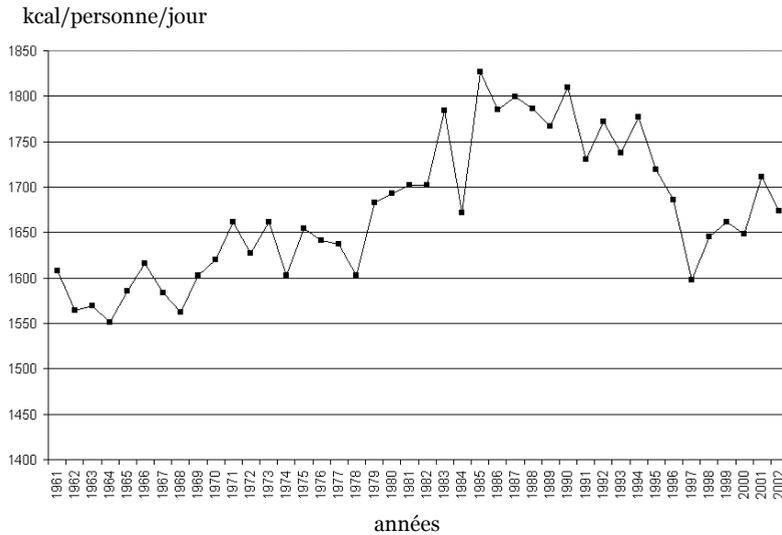
Graphique 6.7 - Consommation de céréales totale et par personne, bière exclue (1961-2002)



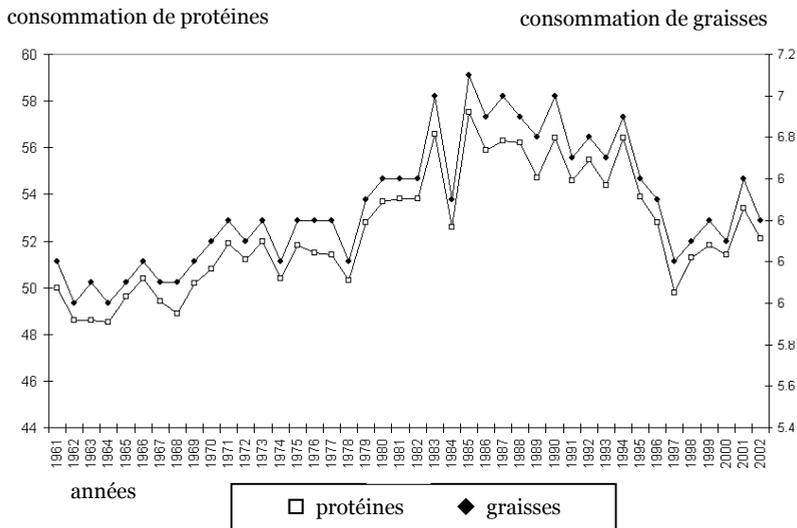
Source : FAOSTAT, 2005a.

La hausse de la consommation par personne jusqu'en 1986 suivie d'une baisse avec des fluctuations importantes après 1986 est également visible dans les données concernant l'apport énergétique alimentaire par personne en provenance des céréales présentées dans le graphique 6.8A, ainsi que dans les données sur la consommation de protéines et de graisses alimentaires fournies par les céréales présentées dans le graphique 6.8B.

Graphique 6.8A - Apport énergétique alimentaire fourni par les céréales, à l'exclusion de la bière, par personne



Graphique 6.8B - Consommation de protéines et de graisses fournies par les céréales, à l'exclusion de la bière, par personne (gr/personne/jour)



Source : FAOSTAT, 2005a.

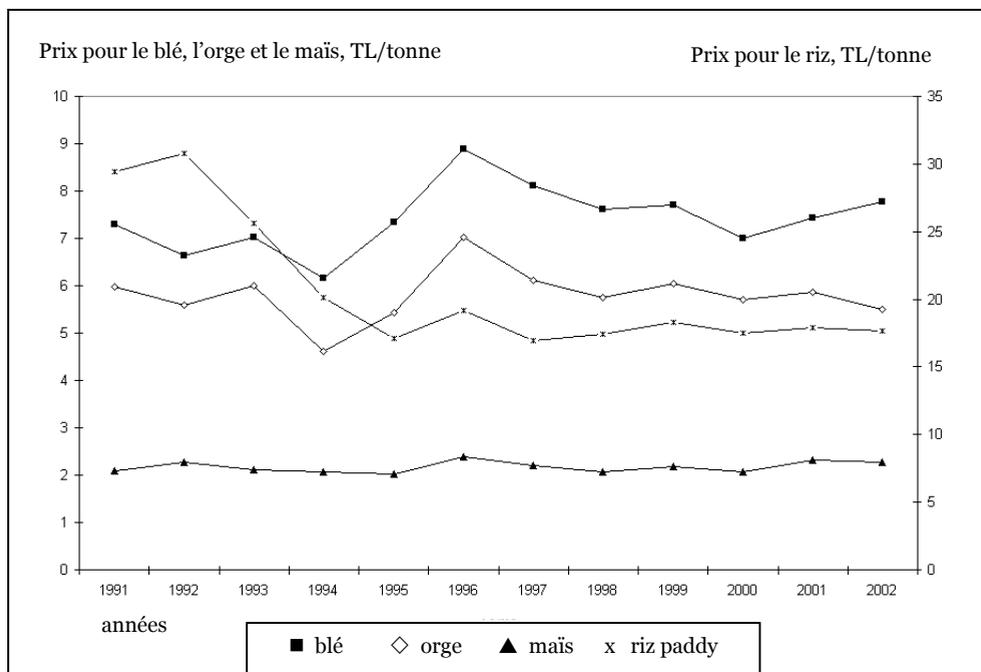
6.4 – Prix des céréales et aides spécifiques

6.4.1 - Évolution des prix et de leur structure

Le graphique 6.9 et le tableau 6.10 rapportent les prix à la production pour le blé, l'orge, le maïs et le riz paddy, respectivement en livres turques à prix constants (TL; 1968=100) et en USD.

À l'exception du riz, les prix réels à la production des principales céréales ne présentent pas de changements spectaculaires. Comme il est indiqué dans la section 2, l'engagement pris à l'OMC concernant le plafond et le tarif appliqué pour le riz sont plutôt bas comparés à d'autres céréales. Le prix du riz à la production montre une baisse de presque 40% avec la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

Graphique 6.9 – Prix à la production pour le blé, l'orge, le maïs et le riz (TL à prix constants, 1968=100)



Source : FAOSTAT, 2005a.

Les prix du blé et de l'orge ont connu une évolution similaire et le prix du maïs est resté stable pendant la période étudiée. Les fluctuations en prix réels et en US

dollars sont similaires à l'exception des années de crise en 1994 et 2001 où les prix en dollars ont enregistré des chutes significatives.

Tableau 6.10 - Prix à la production pour les céréales (USD/tonne)

Année	Blé	Orge	Maïs	Riz paddy
1991	163	133	164	657
1992	167	140	200	771
1993	180	153	190	655
1994	132	99	156	432
1995	190	141	183	444
1996	224	177	209	483
1997	202	152	192	421
1998	193	146	184	442
1999	170	134	169	405
2000	159	130	164	398
2001	126	100	137	304
2002	164	116	167	371

Source : FAOSTAT, 2005a.

Comme il sera expliqué ci-après, presque toutes les mesures de soutien des prix des céréales consistent en des mesures aux frontières, lesquelles sont généralement accompagnées d'achats à l'intervention par l'État.

6.4.2 - Transferts à l'agriculture et aux céréales

La contribution des politiques agricoles aux revenus des agriculteurs a presque été multipliée par trois passant de 3,4 milliards de dollars US à la fin des années 80 à 11,6 milliards de dollars US en 2004 (tableau 6.11). ARIP a eu pour conséquence une diminution significative du soutien à l'agriculture en 2001. L'intervention de l'État sur les marchés de la production a été fortement réduite en 2001 et la mise en œuvre de l'aide directe au revenu a été reportée. Le marché intérieur s'est rapidement adapté. Le soutien des prix du marché fourni par les mesures aux frontières a repris en 2002 avec une augmentation significative des achats à l'intervention en 2003 et 2004.

Tableau 6.11 - Soutien aux producteurs et transfert à l'agriculture en Turquie (en millions d'USD)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
Estimation du soutien aux producteurs	3 408	7 927	6 989	829	5 614	10 846	11 635
Soutien des prix du marché	2 423	5 685	5 857	131	4 079	8 655	9 037
Estimation du soutien total	3 818	11 181	10 715	3 987	7 642	11 750	12 063

Note : ^e estimation provisoire.

Source : OCDE (2005).

Une autre catégorie dans le cadre des transferts totaux est l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) qui consiste en des services privés ou publics d'intérêt général fournis à l'agriculture (et non à des exploitations agricoles individuelles). En fait, il s'agit simplement de la différence entre les transferts totaux et l'estimation du soutien aux producteurs (ESP). Le poste le plus important dans cette catégorie est le coût financier des organismes d'intervention. Le poids de la mauvaise gestion d'avant 2000 a joué un rôle important dans les transferts totaux après le lancement des politiques d'ajustement structurel. Les coûts historiques des organismes d'intervention ont compté pour une partie significative dans l'estimation du soutien total en 2001 et 2002.

Le tableau 6.12 montre clairement le coût financier des organismes d'intervention. La part des transferts aux entreprises économiques d'État (SEE) correspondantes dans les transferts totaux est passée de 5% en 1986-1989 à 77% en 2001 puis a chuté fortement en 2004.

Tableau 6.12 - Indicateurs de transferts à l'agriculture (%)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
EST/PIB	4,2	5,9	5,4	2,7	4,2	4,9	4,0
% ESP	16,9	22,3	21,4	3,8	20,4	28,5	26,6
% ESC	-16,7	-20,5	-22,5	-1,7	-17,4	-26,3	-22,2
ESSG/EST	10,6	29,2	34,8	79,2	26,5	7,7	3,5
R&D/EST	1,5	0,4	0,2	0,7	0,4	0,3	0,2
Transferts aux SEE (en millions d'USD) ^a	188	3 088	3 605	3 054	1 909	772	272
Transferts aux SEE/EST	4,6	27,5	33,6	76,6	25,0	6,6	2,3

Notes : ^a "Pertes imposées" et injections de capitaux à TMO, TŞFAŞ, TEKEL, ÇAYKUR et transferts aux ASCU.

^e Estimation provisoire.

Source : OECD (2005).

La part du soutien total dans le PIB a augmenté et est passée de 4,2% à la fin des années 80 à près de 6% à la fin des années 90. Elle est tombée à 4% en 2004, ce qui est encore élevée pour un pays de l'OCDE. Le pourcentage de l'estimation du soutien des consommateurs (ESC) montre que les consommateurs, qui sont taxés via des prix intérieurs faussés, sont la principale source des transferts à l'agriculture. Environ quatre cinquièmes du soutien aux producteurs proviennent du soutien des prix du marché (tableau 6.13), le reste incombant aux contribuables. Le principal poste de l'aide budgétaire a changé passant des subventions aux intrants à un système d'aides directes au revenu.

Tableau 6.13 - Types de soutiens aux producteurs (%)

Type de soutien	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
Prix du marché	71	72	84	16	73	80	78
Paielements basés sur la production	0	2	5	55	3	2	3
Paielements basés sur la superficie	0	0	0	0	0	0	0
Paielements sur les droits ^a hist.	0	0	0	8	22	17	18
Paielements basés sur l'utilisation d'intrants	29	26	11	21	2	1	2
Total	100						

Notes : ^a y compris le paiement des aides directes au revenu. ^e estimation provisoire.

Source : OCDE (2005).

Le tableau 6.14 présente les estimations exprimées en % concernant le soutien aux producteurs basé sur les produits. Après les baisses massives des aides aux producteurs en 2001 suite au lancement du projet de réforme du système d'aide à l'agriculture associé à une grave crise économique, le soutien aux agriculteurs semble reprendre ces dernières années. La reprise dans le secteur des produits autres que les céréales semble être plus rapide que dans celui des céréales. Le pourcentage des ESP pour le sucre et le bœuf est à nouveau plus que le double de la moyenne de tous les autres produits.

Le pourcentage de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) pour les céréales montre des tendances différentes. Le soutien pour l'orge a de nouveau atteint son niveau des années 90. Le soutien pour le blé a commencé à plus fluctuer ces dernières années, par contre le soutien pour le maïs a récupéré plus vite atteignant même le niveau le plus élevé depuis ces deux dernières décennies. La principale raison pour le soutien accru apporté aux planteurs de maïs est la tendance du gouvernement à chercher une substitution aux importations. Avec les besoins croissants de l'industrie de l'alimentation animale liés à la production d'isoglucose, les importations de maïs se sont élevées à quelque 1,5 millions de tonnes en 2004.

Tableau 6.14 – ESP basée sur les produits, 1986-2004 (%)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
Blé	35	29	23	-4	13	39	16
Maïs	21	36	32	7	16	38	43
Orge	25	39	27	5	5	23	27
Autres grains	25	39	27	5	5	23	27
Oléagineux	21	39	42	27	11	25	23
Sucre	18	53	56	30	49	61	63
Bœuf et veau	13	47	54	44	53	61	53
Lait	53	49	43	-2	34	35	34
Viande ovine	14	14	21	-18	7	12	4
Volaille	24	27	30	15	28	24	41
Oeufs	19	29	35	23	22	2	37
Tous produits	17	22	21	4	20	29	27

Note : ^e estimation provisoire.

Source : OCDE (2005).

Le tableau 6.15 montre la part du soutien des prix du marché dans le soutien aux agriculteurs pour un produit donné, à savoir les céréales. Presque tout le soutien attribué aux céréaliculteurs provient du soutien via les prix à la production faussés.

Tableau 6.15 - Part du soutien des prix du marché dans l'ESP pour les céréales, 1986-2004 (%)

	1986-89	1996-99	2000	2001	2002	2003	2004 ^e
Blé	53	59	73	s.o.	95	99	97
Maïs	58	72	86	88	98	100	100
Orge	s.o.	73	82	75	95	100	100
Touts produits	71	72	84	16	73	80	78

Note : ^e estimation provisoire; s.o. = sans objet (ESP et/ou SPM négatifs au moins une année au cours de la période)

Source : OCDE (2005).

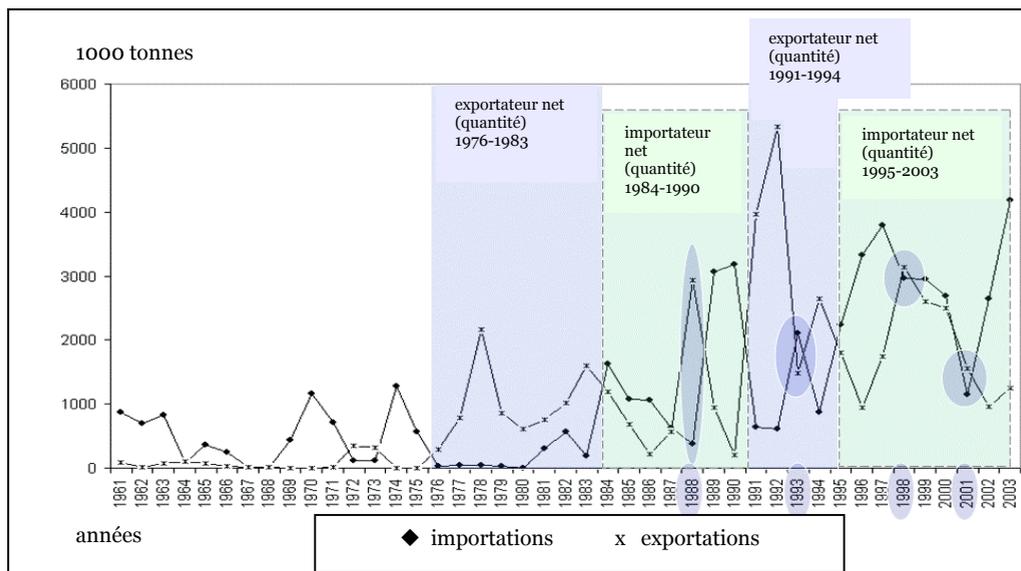
6.5 – Les échanges céréaliers

Dans cette section, nous ferons tout d'abord le point sur les courants d'échanges céréaliers globaux en Turquie puis, dans la sous-section suivante, nous analyserons plus en détail les échanges spécifiques pour différentes espèces.

6.5.1 - Échanges céréaliers globaux

Un regard sur les 30 dernières années (graphique 6.10) permet de distinguer, depuis 1976, quatre périodes en ce qui concerne les échanges céréaliers de la Turquie avec plusieurs années exceptionnelles. Ces quatre périodes sont marquées en sombre sur le graphique 6.10. La première période va de 1976 à 1983, période où la Turquie s'avère être un exportateur net de céréales. Néanmoins, à partir de 1984, en concordance avec les vagues de libéralisation économiques ayant lieu dans le pays, la Turquie se transforme en importateur net de céréales jusqu'en 1990, à l'exception de 1988. Les années entre 1991 et 1994 représentent une brève période où la Turquie est à nouveau un exportateur net à l'exception de 1993. Dans la période qui suit, de 1995 à 2003, à l'exception de 1998 et de 2001, la Turquie repasse à nouveau d'une position d'exportateur net à celle d'importateur net de céréales.

Graphique 6.10 - Importations et exportations totales de céréales, 1961-2003



Source : FAOSTAT, 2005a.

Tableau 6.16 - Parts des importations et exportations de céréales par groupe de pays (parts en quantité, %)

Année	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	UE10	UE15	UE	RDM	UE10	UE15	UE	RDM
1991	0,8	64,5	65,3	34,7	4,6	3,5	8,1	91,9
1992	1,4	26,9	28,3	71,7	1,3	1,9	3,2	96,8
1993	2,2	40,6	42,8	57,2	3,1	0,9	4,0	96,0
1994	6,6	53,5	60,1	39,9	2,1	3,8	5,9	94,1
1995	17,0	23,9	40,9	59,1	5,0	4,6	9,6	90,4
1996	10,0	24,3	34,3	65,7	4,7	5,5	10,2	89,8
1997	2,9	21,2	24,1	75,9	16,4	1,4	17,8	82,2
1998	24,2	12,6	36,8	63,2	1,0	2,8	3,8	96,2
1999	11,7	20,9	32,7	67,3	1,1	5,6	6,7	93,3
2000	4,1	16,0	20,1	79,9	2,4	18,5	20,9	79,1
2001	7,9	11,6	19,5	80,5	0,7	13,0	13,7	86,3
2002	29,8	10,2	39,9	60,1	1,3	24,6	25,9	74,1

Note : UE=UE10+UE15.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Les parts des importations et exportations de céréales par groupe de pays étudiés sont récapitulées dans le tableau 6.16. À noter que l'UE10 comprend les nouveaux membres de l'UE, l'UE correspondant à la somme de l'UE10 et de l'UE15. En ce qui concerne les importations, la première constatation importante est la forte croissance de la part de l'UE10 au sein de l'agrégat UE avec parfois de grands écarts. La part des pays de l'UE10 dans la part des importations totales de céréales de l'UE est passée de 0,8% en 1991 à 29,8% en 2002. En d'autres termes, en 2002, 29,8% de la part totale de 39,9% des importations de céréales de l'UE provenaient des pays de l'UE10, alors que ce chiffre n'était que de 0,8% en 1991, c'est-à-dire insignifiant. Il y a eu une baisse constante de la part de l'UE15 dans les importations totales de céréales de l'UE en Turquie après 1991.

Si nous prenons la moyenne pour la période 1991-2002, les importations de céréales de l'UE représentent environ 37% des importations totales de céréales de la Turquie, laissant une part de 63% au reste du monde (RDM). En fait, après 1995, on a observé une baisse des importations en provenance de l'UE ; c'est ainsi que, si nous prenons la moyenne pour la période 1995-2002, les importations de céréales de l'UE représentent 31% des importations totales de céréales de la Turquie.

Après avoir examiné la tendance générale, passons maintenant aux cinq grands partenaires de la Turquie en ce qui concerne les exportations et importations de céréales pour les périodes allant de 1990 à 1992 et de 2000 à 2002. D'après les moyennes pour 1990-1992, le plus grand exportateur de céréales en Turquie était la France avec près de 301 000 tonnes et environ 50 millions d'USD, le deuxième étant l'Argentine avec environ 190 000 tonnes et près de 36 millions d'USD, le troisième la Namibie avec près de 80 000 tonnes et environ 11,5 millions d'USD

suivie en quatrième position par l'Espagne avec environ 41 500 tonnes et 5,7 millions d'USD et enfin en cinquième position par la Roumanie avec environ 40 000 tonnes et 7 millions d'USD. L'analyse des moyennes de 2000-2002 nous montre que les USA ont remplacé la France pour devenir le plus grand exportateur de céréales vers la Turquie avec quelque 877 000 tonnes et 111 millions d'USD, le deuxième plus grand exportateur étant pour cette période l'Allemagne (remplaçant l'Argentine) avec près de 211 000 tonnes et environ 30 millions d'USD, le troisième était la Slovaquie (remplaçant la Namibie) avec environ 164 000 tonnes et près de 19 millions d'USD suivie en quatrième position par la Hongrie (remplaçant l'Espagne) avec environ 149 000 tonnes et 17,5 millions d'USD et enfin en cinquième position la Serbie et Monténégro (remplaçant la Roumanie) avec près de 136 000 tonnes et 18 millions d'USD.

En ce qui concerne les exportations, le tableau 6.16 montre une hausse graduelle des exportations totales de céréales de la Turquie dans l'UE avec parfois de fortes fluctuations. La part de l'UE dans les exportations totales de céréales de la Turquie qui était de 8,1% en 1991 a grimpé à 25,9% en 2002 entraînant une baisse correspondante de la part du reste du monde qui est passée de 91,9% en 1991 à 74,1% en 2002. À noter toutefois, qu'en raison des fortes variations, la moyenne pour l'ensemble de la période est de 10,8% pour l'UE et de 89,2% pour le reste du monde. En conclusion, bien que les exportations de céréales turques dans l'UE aient augmenté après 1995, les pays de l'UE ne sont pas le principal partenaire commercial de la Turquie en termes d'exportations de céréales turques. D'après les chiffres moyens des exportations de céréales pour 2000-2002, la Tunisie est le plus grand importateur de céréales turques avec environ 255 000 tonnes, en deuxième position arrive le Bangladesh avec près de 169 000 tonnes puis en troisième l'Égypte avec 154 000 tonnes suivie en quatrième position par l'Ukraine avec 125 000 tonnes et enfin l'Italie en cinquième position avec près de 124 000 tonnes.

Tableau 6.17 - Commerce céréaliier total de la Turquie

IMPORTATIONS TOTALES DE CÉRÉALES DE LA TURQUIE								
DE	TONNES	PARTS		1 000 USD		PARTS		
	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002
UE25	433 337	593 104	50,9	28,2	67 624	77 483	49,2	28,2
Argentine	190 222	101 005	22,4	4,8	35 734	14 781	26,0	5,4
Australie		104 576	0,0	5,0		17 512	0,0	6,4
Canada	30 588	32 714	3,6	1,6	4 264	4 911	3,1	1,8
USA		877 270	0,0	41,7		111 041	0,0	40,5
RDM	196 465	394 006	23,1	18,7	29 769	48 715	21,7	17,8
TOTAL	850 612	2 102 676	100,0	100,0	137 391	274 443	100,0	100,0

EXPORTATIONS TOTALES DE CÉRÉALES DE LA TURQUIE								
VERS	TONNES	PARTS		1 000 USD		PARTS		
	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002	1990-1992	2000-2002
UE25	114 062	251 614	5,7	19,3	16 973	36 685	9,7	24,0
Argentine			0,0	0,0			0,0	0,0
Australie		1	0,0	0,0		0	0,0	0,0
Canada	1	4	0,0	0,0	0	2	0,0	0,0
USA		21	0,0	0,0		45	0,0	0,0
RDM	1 900 647	1 049 663	94,3	80,7	157 919	116 278	90,3	76,0
TOTAL	2 014 709	1 301 303	100,0	100,0	174 892	153 009	100,0	100,0

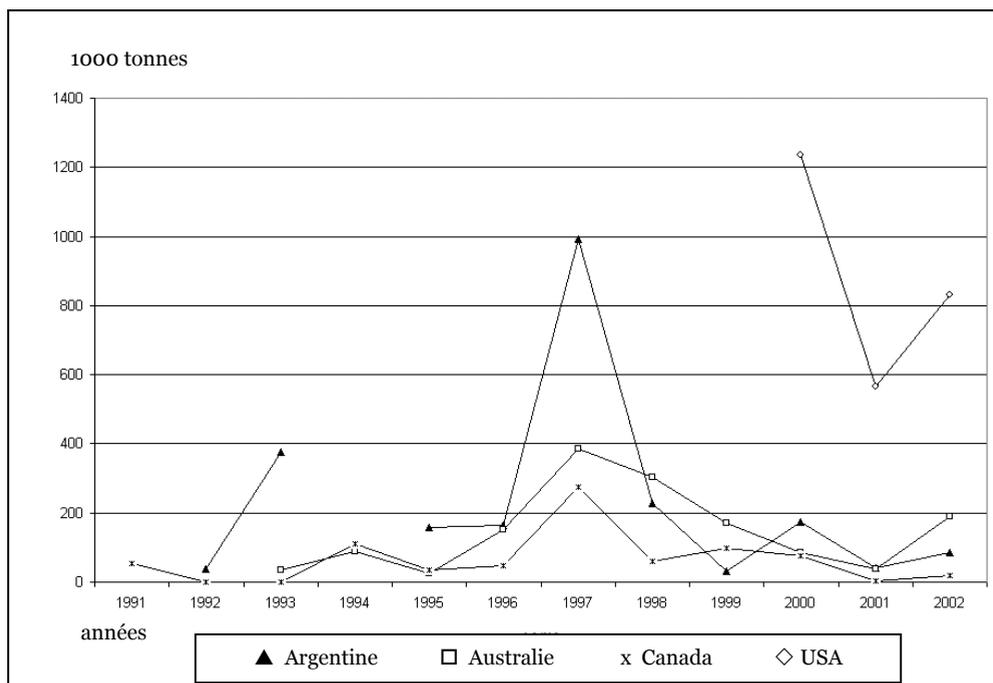
Source : FAOSTAT, 2005b.

L'examen du tableau 6.17 nous permet d'analyser la situation de quelques-uns des partenaires commerciaux importants de la Turquie n'appartenant pas à l'UE. En termes de quantités importées, d'après les moyennes pour 1990-1992, la part la plus importante a été réalisée par l'UE avec 50,9% suivie par le RDM avec 23,1% et, en troisième, l'Argentine avec 22,4%. Cependant, si nous regardons les moyennes pour 2000-2002, les flux commerciaux ne sont plus du tout les mêmes avec la chute brutale de la part de l'Argentine à 4,8% et la hausse spectaculaire de la part des USA qui passe de zéro à 41,7%. En outre, la part de l'Australie passe de zéro à 5% (en 1990-1992) et les parts des pays du reste du monde (RDM) chutent de 23,1% à 18,7%. Les parts de l'Argentine, de l'Australie, du Canada et des USA mises ensemble s'élèvent à 53,1% pour 2000-2002, alors que leur part n'était que de 33,7% en 1990-1992. Outre ces évolutions, la part de l'UE a chuté de 50,9% en 1990-1992 à 28,2% en 2000-2002. On observe une forte augmentation de la quantité des importations totales de céréales de la Turquie passant de 0,85 million de tonnes à 2,1 millions de tonnes. Ces quantités correspondent à un volume total d'importation de céréales de 137 millions d'USD en 1990-1992 et de 274 millions d'USD en 2000-2002. Cette situation révèle le marché grandissant des importations de céréales de la Turquie en raison de l'augmentation insuffisante de la production en liaison avec une croissance significative de la population de la Turquie. En ce qui concerne l'UE, aucun changement significatif n'est observé quant au volume total des importations de céréales ; le chiffre de 67,6 millions d'USD enregistré en 1990-1992 n'a augmenté qu'à hauteur de 77,5 millions d'USD

en 2000-2002 suite à la baisse considérable de la part des USA dans les importations totales de céréales de la Turquie.

Les graphiques 6.11 et 6.12 représentent les séries chronologiques de données concernant les importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays étudiés n'appartenant pas à l'UE, à savoir l'Argentine, l'Australie, le Canada et les USA. Ces graphiques montrent que les USA ne sont entrés sur le marché d'importation de céréales de la Turquie qu'en 2000 et se sont rapidement emparés de la majeure partie du volume des échanges. Enfin, il faut souligner qu'en 1997 l'Argentine a réussi à elle seule à exporter près de 1 million de tonnes de céréales avec un volume d'échanges d'environ 160 millions d'USD.

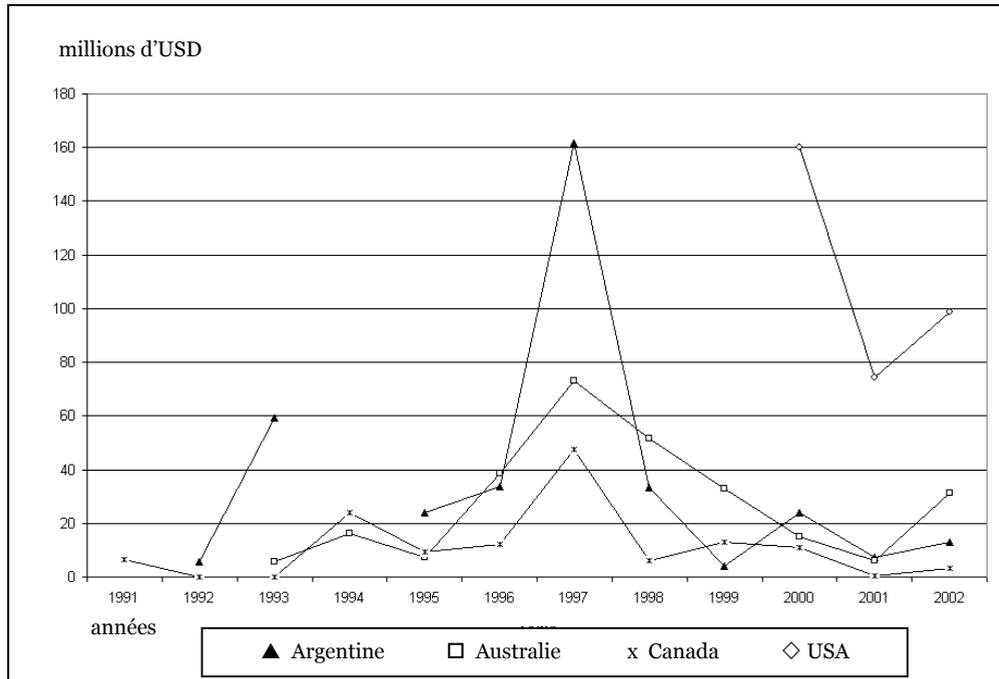
Graphique 6.11 - Importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays non-UE (1991-2002)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Graphique 6.12 - Importations totales de céréales de la Turquie pour les principaux pays autres que l'UE (1991-2002)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

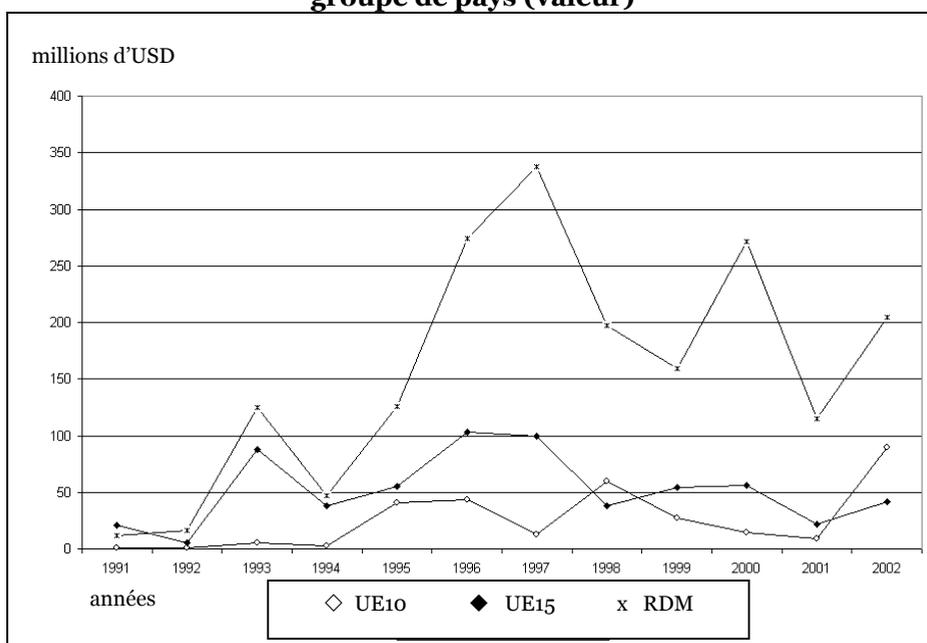
Source : FAOSTAT, 2005b.

Les graphiques 6.13 à 6.16 résument les flux et les volumes des importations et exportations de céréales de la Turquie par groupes de pays de l'UE et du RDM. À noter que l'agrégat UE a été divisé en UE10 et UE15 en vue de mieux refléter les tendances de chaque groupe séparément. Le graphique 6.13 montre que le volume total des importations de céréales des pays de l'UE15 varie entre 25 et 110 millions d'USD pour la période allant de 1991 à 2002. La quantité totale de céréales importées en provenance des pays de l'UE15 allait d'environ 250 000 tonnes à 650 000 tonnes pour cette même période. Quand nous examinons les pays de l'UE10, nous voyons qu'après la chute de l'URSS en 1992 leurs importations ont commencé à augmenter avec certaines fluctuations, mais les données montrent une tendance positive sur l'ensemble de la période 1993-2002. Quand nous examinons les pays autres que l'UE, nous voyons qu'après 1995 il y a eu une hausse de leurs exportations en Turquie. Cette situation montre les bons résultats commerciaux de plusieurs pays autres que l'UE comme l'Argentine, l'Australie, le Canada et les USA. Comme le montre le graphique 6.14, la quantité totale des exportations de céréales

de pays ne faisant pas partie de l'UE en Turquie allait de 750 000 tonnes à environ 2 100 000 tonnes pour la période 1995-2002. Le graphique 6.13 montre pour la même période que la valeur des volumes importés de céréales en provenance de pays non-UE allait de 125 millions d'USD à environ 340 millions d'USD.

En ce qui concerne les exportations turques de céréales, nous pouvons voir d'après le graphique 6.15 que la tendance a été négative pendant cette période pour les pays de l'UE10. Le fléchissement des exportations de céréales de la Turquie dans les pays de l'UE15 s'est inversé et les exportations turques de céréales ont commencé à augmenter surtout après 1997 avec des fluctuations importantes. À noter que la tendance à la baisse des exportations turques de céréales dans les pays autres que l'UE s'est également inversée en 1997 et a été suivie en 1998 par une forte hausse pour atteindre 250 millions d'USD et environ 2 500 000 tonnes. Toutefois, les années suivantes ont vu une baisse constante des exportations pour arriver en 2002 à environ 50 millions d'USD et 500 000 tonnes.

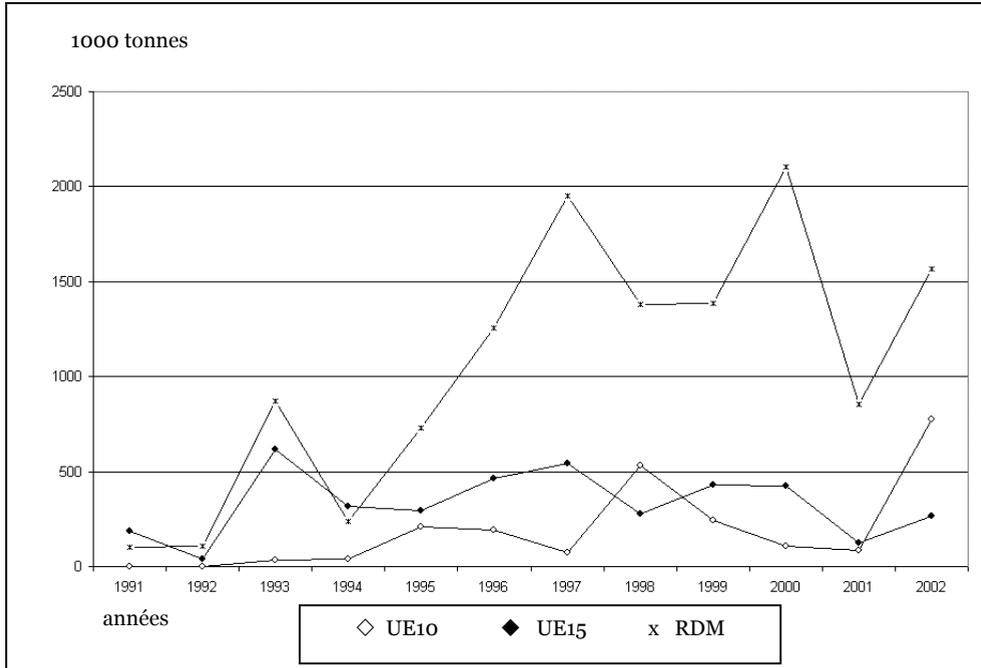
Graphique 6.13 - Importations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (valeur)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

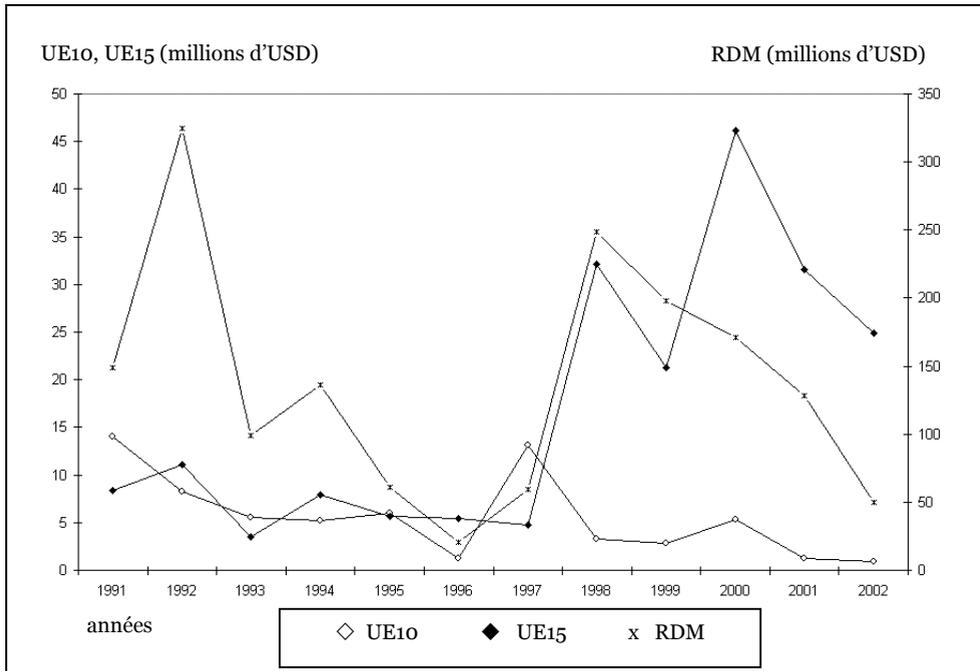
Graphique 6.14 - Importations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (quantité)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

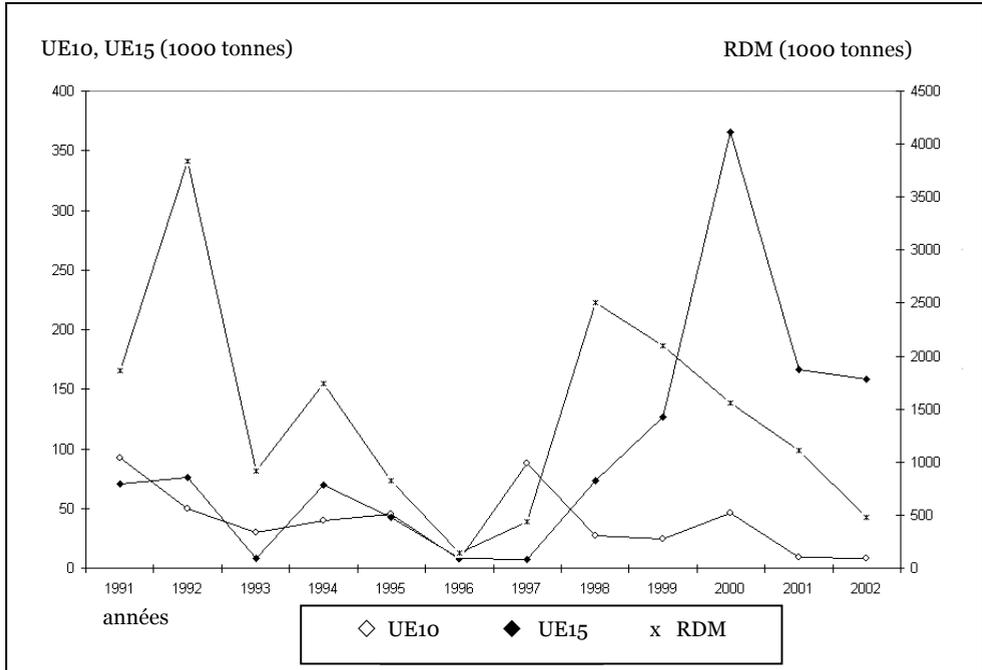
Graphique 6.15 - Exportations totales de céréales de la Turquie par groupe de pays (valeur)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alginate et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Graphique 6.16 - Exportations totales de céréales de la Turquie par groupes de pays (quantité)



Note : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Tableau 6.18 - Valeurs unitaires pour l'ensemble des échanges céréaliers 1991-2002 (USD/ tonnes)

Année	Exportations			Importations		
	UE10	UE15	RDM	UE10	UE15	RDM
1991	151	119	124	302	112	124
1992	166	145	151	333	124	151
1993	186	424	144	159	143	144
1994	131	112	178	66	118	178
1995	133	133	178	195	188	178
1996	179	634	219	225	221	219
1997	149	626	173	166	183	173
1998	121	441	135	113	138	135
1999	118	168	115	112	126	115
2000	114	126	129	132	132	129
2001	133	189	133	111	175	133
2002	111	157	125	115	157	125

Note1 : L'agrégat "céréales" regroupe le blé, le riz paddy, l'orge, le maïs, le seigle, l'avoine, le millet, l'alpiste et les céréales mélangées.

Source : FAOSTAT, 2005b.

Le tableau 6.18 montre que la valeur unitaire des exportations et des importations n'a pas autant varié que le volume des exportations et des importations, à l'exception d'une chute importante des prix des exportations turques dans les pays de l'UE15. L'effet de cette baisse s'est traduit par un coup de fouet pour les exportations dans ces pays. La valeur unitaire des exportations montre une tendance à la baisse, en particulier après 1996. La même tendance, bien que moins marquée, peut être observée au niveau des prix à l'importation. Les prix unitaires moyens à l'importation pour 2000-2002 sont respectivement de 119 USD, 155 USD et 129 USD pour l'UE10, l'UE15 et le RDM. Ainsi, en termes de prix unitaires à l'importation, ceux des importations en provenance des pays de l'UE15 sont plus élevés que ceux du RDM et les valeurs unitaires des importations les moins chères sont celles venant des pays de l'UE10. L'examen des prix unitaires moyens des exportations montre à peu près le même schéma de prix avec respectivement 119 USD, 157 USD et 129 USD pour l'UE10, l'UE15 et le RDM. Enfin, il faut remarquer les prix unitaires vraiment hauts pour les exportations dans les pays de l'UE15 en 1993, 1996, 1997 et 1998 ; ces chiffres élevés sont intéressants mais pourraient résulter en partie d'erreurs statistiques au niveau des données commerciales.

6.5.2 - Échanges commerciaux selon les espèces

Le tableau 6.19 présente un résumé du flux et du volume de l'ensemble des échanges céréaliers de la Turquie en 2002. On voit que la Turquie a été en 2002 un importateur net pour toutes les espèces de céréales, à l'exception de l'orge. Les tendances visibles dans les graphiques 6.13 à 6.16 donnent à penser que cela devrait encore continuer.

La Turquie est un exportateur net d'orge avec un volume s'élevant à quelque 56,5 millions d'USD. Lorsque nous regardons les groupes de pays dans le tableau 6.20, nous pouvons voir que le même schéma est valable pour les échanges céréaliers turcs tant avec l'UE qu'avec le groupe non-UE.

Tableau 6.19 - Commerce céréalier de la Turquie avec le monde (2002)

	Exportation (tonnes)	Exportation (1 000 USD)	Importation (tonnes)	Importation (1 000 USD)	Exportation nette (1 000 USD)
Blé	38 680	6 549	1 097 768	148 007	-141 458
Orge	595 825	58 909	16 756	2 435	56 474
Maïs	7 643	9 945	1 177 660	133 754	-123 809
Riz paddy	183	168	292 025	48 803	-48 635
Seigle	0	0	18 279	1 727	-1 727
Avoine	0	0	5 188	317	-317
Millet	136	33	3 653	475	-442
Alpiste	11	4	735	127	-123
CÉRÉALES	642 478	75 608	2 612 064	335 645	-260 037

Source : FAOSTAT, 2005b.

Un regard sur l'ensemble du commerce céréalier (tableau 6.19) montre que la Turquie est un importateur net de céréales pour environ 260 millions d'USD en 2002 dont approximativement 141 millions d'USD de blé et 124 millions d'USD de maïs.

Le tableau A5 en annexe présente les données relatives aux exportations et importations turques pour 2002 pour chaque espèce de céréale et chaque pays membre de l'UE. En 2002, par exemple, l'Allemagne et l'Italie étaient les plus importants importateurs de blé turc. Les principaux exportateurs de blé de l'UE en Turquie étaient l'Allemagne avec près de 217 000 tonnes pour un total de près de 34 millions d'USD et la Slovénie avec 395 000 tonnes pour un total de 45 millions d'USD. Il est intéressant de remarquer que la France n'était pas un grand partenaire commercial de la Turquie pour le blé que ce soit comme importateur ou exportateur en 2002.

L'Espagne est le plus important partenaire commercial de la Turquie en ce qui concerne les exportations d'orge. Par ailleurs, la France est le plus gros exportateur d'orge en Turquie avec 16 750 tonnes et 2,4 millions d'USD.

En 2002, la France, l'Italie et l'Espagne sont les principaux pays importateurs de maïs de la Turquie; les exportations vers la France se sont élevées à quelque 1 900 tonnes pour une valeur de 3,2 millions d'USD. Environ 1 400 tonnes de maïs ont été exportées en Italie et en Espagne. Le volume total du maïs exporté dans ces trois pays a représenté plus de 75% de la totalité des exportations de maïs de la Turquie dans l'UE. Les seules importations significatives de maïs en 2002 sont venues d'un nouveau membre, la Hongrie, dont les exportations en Turquie ont

correspondu à presque toutes les importations turques de maïs en provenance de l'UE25 et se sont élevées à près de 316 000 tonnes et à environ 35 millions d'USD.

En ce qui concerne le riz paddy, le seul exportateur de l'UE en Turquie en 2002 a été la Slovaquie avec environ 2 500 tonnes et 294 000 USD. Par ailleurs, le tableau A5 montre que les exportations de riz de la Turquie dans les pays de l'UE sont négligeables.

Tableau 6.20 - Commerce céréaliier de la Turquie avec l'UE et le RDM (2002)

	UE						
	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 USD)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	Exports nettes (1 000 USD)
Blé	24 139	62,41	4 146	689 858	62,84	90 888	-86 742
Orge	135 929	22,81	12 920	16 756	100,00	2 435	10 485
Maïs	6 219	81,37	8 561	316 151	26,85	36 239	-27 678
Riz paddy	160	87,43	149	2 561	0,88	294	-145
Seigle	0	0,00	0	17 783	97,29	1 698	-1 698
Avoine	0	0,00	0	4	0,08	7	-7
Millet	38	27,94	17	2	0,05	1	16
Alpiste	11	100,00	4	0	0,00	0	4
CÉRÉALES	166 496	25,91	25 797	1 043 115	39,93	131 562	-105 765
	RDM						
	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 USD)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	Exports nettes (1 000 USD)
Blé	14 541	37,59	2 403	407 910	37,16	57 119	-54 716
Orge	459 896	77,19	45 989	0	0,00	0	45 989
Maïs	1 424	18,63	1 384	861 509	73,15	97 515	-96 131
Riz paddy	23	12,57	19	289 464	99,12	48 509	-48 490
Seigle	0	0,00	0	496	2,71	29	-29
Avoine	0	0,00	0	5 184	99,92	310	-310
Millet	98	72,06	16	3 651	99,95	474	-458
Alpiste	0	0,00	0	735	100,00	127	-127
CÉRÉALES	475 982	74,09	49 811	1 568 949	60,07	204 083	-154 272

Source : FAOSTAT, 2005b.

6.6 – Conclusion

Environ 14 millions d'hectares ont été consacrés à la culture de céréales en Turquie au cours de ces deux dernières décennies. La croissance de la production céréalière a été avant tout obtenue grâce à une augmentation des rendements. Le niveau de substitution du côté de l'offre a été faible avec une baisse des surfaces en riz et autres céréales au profit d'une légère augmentation des surfaces occupées par le blé, l'orge et le maïs. Les hausses de production ont été surtout dues aux améliorations technologiques à la fin des années 70 pour le blé et au milieu des années 80 pour le maïs, en plus de l'expansion des terres irriguées. La croissance moyenne du rendement était encore inférieure à la croissance de la population. La consommation humaine de céréales par personne a diminué suite à la croissance du revenu. L'augmentation de la production a été suivie de près par l'augmentation de l'utilisation des céréales pour l'alimentation animale et les semences, avec une fluctuation au niveau des importations et des exportations.

L'objectif principal de la politique des gouvernements est l'autosuffisance en ce qui concerne les produits de base (plutôt que la sécurité alimentaire). Une protection élevée aux frontières ainsi que des barrières non tarifaires pour les céréales ont aidé à atteindre cet objectif. Toutefois, l'offre de la Turquie sur les marchés mondiaux fluctue fortement vu que la production de céréales dépend des conditions climatiques. Quand les conditions météorologiques sont favorables, la Turquie devient alors un exportateur net ; toutefois, toutes ces dernières années, elle a été un importateur net pour toutes les principales céréales.

La prudence est ici toutefois de rigueur quant aux statistiques commerciales. Les statistiques commerciales citées dans cette étude ne se rapportent qu'aux échanges des produits de base, or il semble que les exportations de produits agro-alimentaires se sont développées ces dernières années (Çakmak et Akder, 2005). Cette évolution plutôt positive des exportations de produits à valeur ajoutée plutôt que de produits de base en vrac peut être améliorée en passant, dans le domaine de l'agriculture, de politiques de transfert axées sur les producteurs à des politiques d'amélioration technologique visant une hausse de la productivité. De plus, les produits de base ne peuvent être exportés sans avoir recours à des subventions à l'exportation étant donné que les prix intérieurs des céréales sont au moins 50% supérieurs aux prix aux frontières. Les principaux exportateurs de céréales en Turquie sont les entreprises économiques d'État et la différence entre le prix d'achat et le prix d'exportation, s'agissant de "pertes imposées", est comblée par le ministère des Finances.

L'expérience passée montre que les politiques de substitution de produits nationaux aux importations (à l'exception du cas de l'orge) ont toujours été prioritaires dans l'esprit des responsables politiques. Les transferts au secteur des céréales entraînant une distorsion des prix n'ont pas été à même d'accroître la production et de diminuer les fluctuations au niveau de la production. Au cours de

ces deux dernières décennies, seul le maïs a connu une hausse significative au niveau de la production et du rendement suite à l'utilisation de variétés hybrides. L'augmentation récente de la production de riz résulte du soutien du prix à la production pour le riz par l'État.

L'interaction entre la production animale et la production céréalière ne doit pas être perdue de vue. La principale raison de la stagnation du cheptel dans le secteur animal est due à la politique des prix sur les marchés des céréales. Un soutien au niveau des intrants intermédiaires à l'origine de distorsions importantes aboutit à des politiques créant des distorsions encore plus grandes sur les marchés de la production de produits animaux avec une croissance limitée ou même nulle et voire même une diminution de l'offre intérieure.

La Turquie se trouve à la veille d'une libéralisation du commerce des produits agricoles, notamment des céréales. Le nouveau cycle de négociations de l'OMC sur l'accord sur l'agriculture et la candidature à l'adhésion à l'UE exerceront une pression énorme sur les marchés des céréales dans environ dix ans. Le report de la finalisation du nouvel accord sur l'agriculture de l'OMC et de la période d'adhésion peut permettre à la Turquie de poursuivre les politiques céréalières du passé pendant encore une dizaine d'années mais le pays sera en fin de compte forcé de passer à des politiques visant à améliorer la structure de la production. La Turquie semble en définitive avoir le choix entre deux politiques : améliorer le sol et diminuer la nature semi-aride de la production (en augmentant l'accès à l'irrigation) et/ou investir dans la R&D pour le transfert de technologie.

Annexes

A1 – Régions Nuts² de la Turquie (TR)

TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6
Istanbul	Tekirdağ Edirne Kırklareli Balıkesir Çanakkale	İzmir Aydın Denizli Muğla Manisa Afyon Kütahya Uşak	Bursa Eskişehir Bilecik Kocaeli Sakarya Düzce Bolu Yalova	Ankara Konya Karaman	Antalya İsparta Burdur Adana Mersin Hatay K.Maras Osmaniye

TR7	TR8	TR9	TRA	TRB	TRC
Kirikkale Aksaray Niğde Nevşehir Kırşehir Kayseri Sivas Yozgat	Zonguldak Karabük Bartın Kastamonu Çankırı Sinop Samsun Tokat Çorum Amasya	Trabzon Ordu Giresun Rize Artvin Gümüşhane	Erzurum Erzincan Bayburt Agri Kars İğdir Ardahan	Malatya Elazığ Bingöl Tunceli Van Mus Bitlis Hakkari	G.Antep Adiyaman Kilis Şanlıurfa Diyarbakır Mardin Batman Şırnak Siirt

Note : La Turquie possède 12 régions NUTS au niveau 1. Il y a 26 régions NUTS au niveau 2 avec les villes représentées en gras. Toutes les villes sont des entités régionales au niveau NUTS 3.

Source : EUROSTAT, http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/nuts/codelist_en.cfm?list=cec

² Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques.

A2 – Régions NUTS de la Turquie au niveau 1

TR1	TR2	TR3
Istanbul	Bati Marmara (Marmara occidentale)	Ege (Égéeenne)

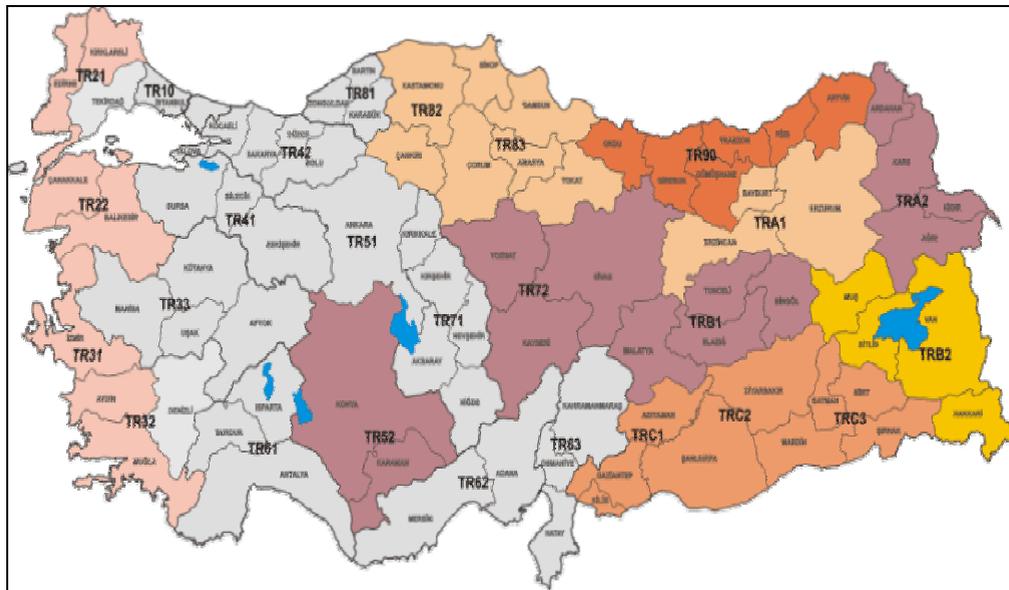
TR4	TR5	TR6
Doğu Marmara (Marmara orientale)	Bati Anadolu (Anatolie occidentale)	Akdeniz (Méditerranéenne)

TR7	TR8	TR9
Orta Anadolu (Anatolie centrale)	Bati Karadeniz (Mer Noire occidentale)	Doğu Karadeniz (Mer Noire orientale)

TRA	TRB	TRC
Kuzey Doğu Anadolu (Anatolie du Nord-Est)	Orta Doğu Anadolu (Anatolie du Centre Est)	Guney Doğu Anadolu (Anatolie du Sud-Est)

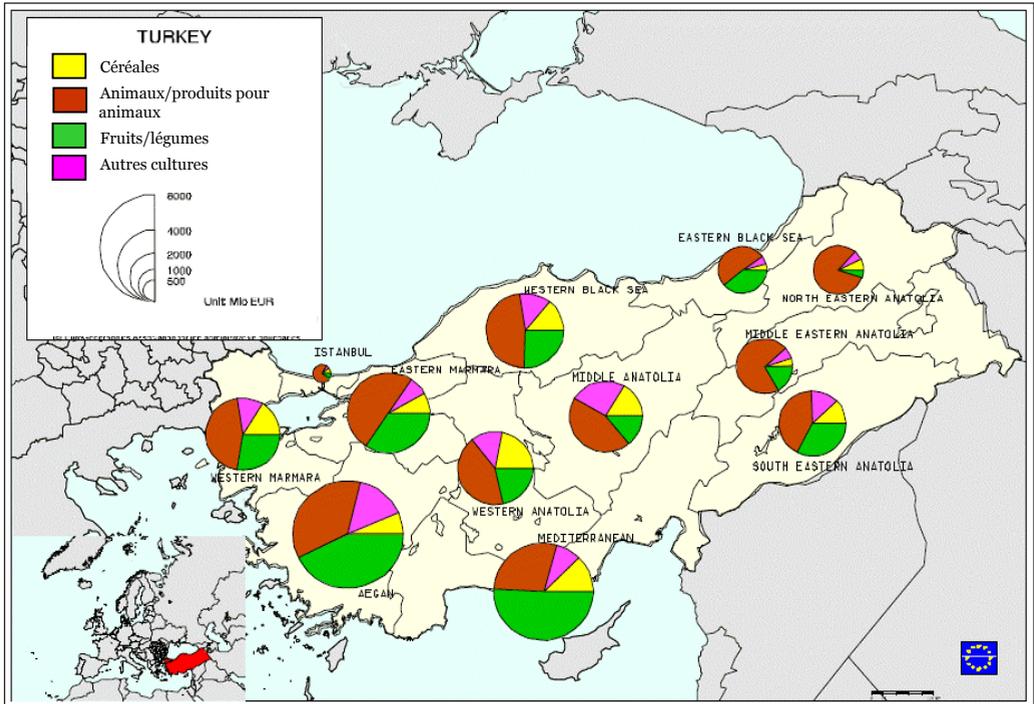
Source : EUROSTAT, http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/nuts/codelist_en.cfm?list=cec

A3 – Carte de la Turquie (régions NUTS)



Source : SPO, 2005.

A4 – Production agricole par sous-secteur (régions NUTS au niveau 1)



Source : Commission de l'UE (2003). Situation agricole dans les pays candidats. Rapport national: Turquie. DG-AGRI. Novembre 2003. Bruxelles.

A5 – Échanges céréaliers de la Turquie avec les pays de l'UE (2002)

	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 USD)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	Exports nettes (1 000 USD)
BLÉ							
Autriche	4	0,02	2				2
Chypre	62	0,26	10				10
Danemark	48	0,20	15				15
France	8	0,03	4				4
Allemagne	10 709	44,36	1 864	216 562	31,39	33 904	-32 040
Grèce				5 723	0,83	1 121	-1 121
Hongrie	9	0,04	4	39 374	5,71	5 721	-5 717
Italie	13 201	54,69	2 210				2 210
Lituanie				24 401	3,54	3 103	-3 103
Pays-Bas	51	0,21	21				21
Slovaquie	20	0,08	5				5
Slovénie				395 413	57,32	45 390	-45 390
Espagne				8 385	1,22	1 649	-1 649
Suède	9	0,04	4				4
Royaume- Uni	18	0,07	7				7
ORGE							
Chypre	8 000	5,89	781				781
France	2	0,00	1	16 750	99,96	2 434	-2 433
Allemagne	1	0,00	0	5	0,03	1	-1
Hongrie				1	0,01	0	
Espagne	127 926	94,11	12 138				12 138
MAÏS							
Autriche	2	0,03	1				1
Chypre	205	3,30	43				43
République tchèque	2	0,03	1				1
Danemark	3	0,05	3				3
France	1 901	30,57	3 162	138	0,04	522	2 640
Allemagne	690	11,10	947	11	0,00	124	823
Grèce	107	1,72	239				239
Hongrie				315 862	99,91	35 240	-35 240
Italie	1 426	22,93	1 793	3	0,00	37	1 756
Malte	9	0,14	5				5
Pays-Bas	401	6,45	640	70	0,02	157	483
Portugal	29	0,47	41				41
Espagne	1 439	23,14	1 684	67	0,02	159	1 525
Suède	3	0,05	1				1
Royaume- Uni	2	0,03	1				1
RIZ							
PADDY							
Chypre	83	51,88	76				76
Allemagne	24	15,00	21				21
Grèce	3	1,88	3				3
Pays-Bas	7	4,38	6				6
Slovénie				2 561	100,00	294	-294
Royaume - Uni	43	26,88	43				43

A5 (suite)

	Exports (tonnes)	Part des exports (%)	Exports (1 000 US D)	Imports (tonnes)	Part des imports (%)	Imports (1 000 USD)	Exports nettes (1 000 USD)
SEIGLE							
Allemagne		0,00		17 783	100,00	1 698	-1 698
AVOINE							
Allemagne		0,00		4	100,00	7	-7
MILLET							
Chypre	9	23,68	4				4
Allemagne	2	5,26	2				2
Pays-Bas	6	15,79	5				5
Portugal	21	55,26	6				6
Slovénie				2	100,00	1	-1
ALPISTE							
Chypre	11	100,00	4				4

Source: FAOSTAT, WATM, 2005b.

A6.1 – Distribution régionale de la production d'épeautre (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR8-SINOP	3 598	2 742	0,762
TR8-KARABÜK	1 000	2 192	2,192
TR8-KASTAMONU	1 794	1 808	1,008
TR8-SAMSUN	1 100	1 356	1,233
TR4-BOLU	85	90	1,059
TR4-BİLECİK	23	12	0,522

Source: SIS, 2005.

A6.2 – Distribution régionale de la production de seigle (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR7	66 878	117 499	1,757
TR5	26 807	44 575	1,663
TRA	17 605	26 666	1,515
TR4	8 545	16 008	1,873
TR2	5 241	11 193	2,136
TR6	3 648	9 081	2,489
TR3	3 936	6 058	1,539
TR8	3 556	4 364	1,227
TR9	2 312	2 787	1,205
TRB	1 469	1 758	1,197
TR1	3	11	3,667

Source: SIS, 2005.

A6.3 – Distribution régionale de la production d'avoine (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR4	29 403	66 509	2,262
TR5	34 489	61 769	1,791
TR2	20 248	51 013	2,519
TR7	8 941	20 925	2,340
TR8	10 739	18 129	1,688
TR1	5 443	14 894	2,736
TR6	7 272	14 580	2,005
TR3	7 579	14 426	1,903
TR9	3 700	4 850	1,311
TRA	2 058	2 671	1,298
TRB	128	234	1,828

Source: SIS, 2005.

A6.4 – Distribution régionale de la production de céréales mélangées (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR6-ADANA	2 185	3 267	1,495
TR8-KASTAMONU	2 526	3 266	1,293
TR9-GUMUSHANE	1 142	1 635	1,432
TR5-KARAMAN	274	471	1,719
TR6-KAHRAMANMARAS	79	157	1,987
TR6-ANTALYA	189	141	0,746
TR3-MANISA	105	63	0,600

Source: SIS, 2005.

A6.5 – Distribution régionale de la production de millet (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR3-KUTAHYA	1 423	4 280	3,008
TRC-DİYARBAKIR	1 398	1 079	0,772
TR3-MUĞLA	853	954	1,118
TR3-İZMİR	80	199	2,488
TR6-İCEL	49	148	3,020
TRB-BİTLİS	64	145	2,266
TRB-BİNGÖL	20	59	2,950
TR6-ANTALYA	88	58	0,659
TR6-KAHRAMANMARAS	16	57	3,563
TR4-YALOVA	8	20	2,500
TRA-ERZURUM	1	1	1,000

Source: SIS, 2005.

A6.6 – Distribution régionale de la production d'alpiste (2003)

NUTS1	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)
TR1-ISTANBUL	364	450	1,236
TR2-TEKİRDAĞ	128	133	1,039
TR3-KUTAHYA	5	11	2,200
TR7-AKSARAY	3	6	2,000

Source: SIS, 2005.



CIHEAM

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région Méditerranéenne**



**Rapport annuel
2006**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

TABLE DES MATIÈRES

	page
AVANT-PROPOS	i
ABREVIATIONS ET SIGLES	xxi
PREFACE	xv
PARTIE I : La Méditerranée dans les négociations de l'OMC <i>(J.-M. Garcia Alvarez-Coque)</i>	1
CHAPITRE 1 : Les négociations commerciales multilatérales et leurs implications pour les pays méditerranéens	1
1.1 L'Accord sur l'agriculture et les pays méditerranéens	1
1.2 Groupes et positions	4
1.3 Points de controverse et état d'avancement	8
1.4 La réforme de la PAC et les négociations commerciales agricoles	18
1.5 Perspectives : l'avenir du système commercial multilatéral	23
1.6 Observations finales	27
Annexes	29
PARTIE II : La Méditerranée et la question céréalière. Géostratégie, échanges, perspectives	35
CHAPITRE 2 : L'approvisionnement céréaliier des pays méditerranéens : situations et perspectives <i>(M. Allaya & G. Rucheton)</i>	35
2.1 Consommations et demandes de céréales	36
2.2 Production de céréales en Méditerranée	39
2.3 Les échanges céréaliiers des pays méditerranéens	41
2.4 Perspectives	43
Tableaux annexes	47

	page
CHAPITRE 3 : Les politiques céréalières au Maroc (<i>A. Ait El Mekki</i>)	55
3.1 Introduction	55
3.2 Données structurelles de la filière céréalière au Maroc	56
3.3 Aperçu historique sur la politique céréalière des prix	65
3.4 Politique des prix et régime commercial actuels	68
3.5 Conclusions et recommandations : quelles politiques céréalières dans l'avenir ?	79
Tableaux annexes	81
CHAPITRE 4 : Les politiques céréalières en Algérie (<i>F. Chehat</i>)	87
4.1 Evolution de la consommation et de la demande	87
4.2 Les systèmes de cultures et de production céréalières	89
4.3 L'intégration des céréaliculteurs au marché	96
4.4 La restructuration des importations selon leurs origines	102
4.5 Conséquences pour l'Algérie des futures négociations de l'OMC sur l'accès au marché et le soutien à la production et aux exportations dans les pays exportateurs (USA, UE, autres)	114
CHAPITRE 5 : Les politiques céréalières en Espagne (<i>A. Langreo & I. Benito</i>)	117
5.1 Bilan céréalier en Espagne	117
5.2 Commerce extérieur des céréales	122
5.3 Consommation de céréales	125
5.4 Production de céréales en Espagne	129
5.5 L'industrie de transformation des céréales	138
5.6 Réseau commercial du secteur des céréales	141
5.7 Organisation du secteur	143
5.8 Impact de la réforme de la PAC et perspectives	144
CHAPITRE 6 : Les politiques céréalières en Turquie (<i>E. H. Cakmak & H. O. Eruygur</i>)	147
6.1 Introduction	147
6.2 Les politiques agricoles et les céréales	147
6.3 Superficie, production, rendement et consommation	153
6.4 Prix des céréales et aides spécifiques	172
6.5 Les échanges céréaliers	177
6.6 Conclusion	190
Annexes	193

	page
PARTIE III : Le consommateur et la qualité santé et environnementale des produits <i>(M. Padilla, R. Hamimaz, H. El Dahr, R. Zurayk & F. Moubarak)</i>	201
Introduction	201
CHAPITRE 7 : La perception des risques et de la qualité par le consommateur méditerranéen : éléments de débat autour du cas du Maroc	203
7.1 Les enjeux de la qualité et des risques dans les PVD	204
7.2 Le consommateur face aux risques alimentaires au Maroc	212
7.3 Risques alimentaires et signes de qualité	222
7.4 Pour conclure	225
CHAPITRE 8 : Le développement des produits protégeant la santé et l'environnement en Méditerranée	227
8.1 Le marché des alicaments	227
8.2 Le marché des produits biologiques et des produits hydroponiques	236
CHAPITRE 9 : Le consommateur méditerranéen face aux produits protégeant la santé et l'environnement	255
9.1 Motifs d'achats et perception des consommateurs des pays euro- méditerranéens	256
9.2 Motifs d'achats et perception des consommateurs méditerranéens (non-européens)	258
9.3 Perception des consommateurs vis-à-vis des produits hydroponiques	260
9.4 Conclusion	261

	page
Partie IV : Synthèse par pays : Espagne, Algérie, Egypte	263
CHAPITRE 10 : Espagne (<i>V. D. Martinez Gomez</i>)	263
10.1 L'agriculture et l'économie espagnole	263
10.2 Production agricole et alimentaire, consommation et échanges alimentaires	269
10.3 Agriculture et politiques agro-alimentaires	285
CHAPITRE 11 : Algérie (<i>S. Bedrani</i>)	291
11.1 Evolution de l'économie nationale en 2004 et perspectives	291
11.2 Le contexte économique et commercial international et ses implications sur l'économie nationale, plus spécifiquement dans le secteur agricole	294
11.3 Evolution des agrégats agricoles dans l'économie	295
11.4 Les productions agricoles	296
11.5 Les industries agro-alimentaires	300
11.6 Les échanges extérieurs et le taux d'auto-provisionnement	301
11.7 Le secteur de la pêche	304
11.8 Evolution des politiques agricoles et de développement rural	307
11.9 Agriculture, ressources naturelles et environnement	312
Tableaux annexes	315
CHAPITRE 12 : Egypte (<i>M. Mansour Abd El-Fattah</i>)	339
12.1 Evolution au niveau de la politique macroéconomique	339
12.2 Ressources agricoles et production agricole	343
12.3 Politiques agricoles	348
12.4 Production et revenu agricole	364
12.5 Commerce extérieur agricole	366
12.6 Consommation alimentaire	372
12.7 Industries agricoles et alimentaires (IAA)	373
Annexes	375

	page
Partie V : Les indicateurs de développement agricole et alimentaire	393
CHAPITRE 13 (<i>M. Allaya & G. Rucheton</i>)	
13.1 Introduction	393
13.2 Notes méthodologiques	393
BIBLIOGRAPHIE	411